

Guide Santé

de la Communauté de Communes des Villes Sœurs

EDITION N°1





Le territoire :

La Communauté de Communes des Villes Sœurs se situe de part et d'autre de la limite administrative reprenant la frontière naturelle constituée par le fleuve « La Bresle ». Ainsi, elle se compose de 28 communes, dont :

15 sont situées dans le Département de la Seine-Maritime (76), la Région Normandie ;

Et **13** sont situées dans le Département de la Somme (80), la Région Hauts-de-France.

Objectif du guide santé :

Ce document a été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté de Communes des Villes Sœurs. Il a pour objectif de dresser un état des lieux des ressources et acteurs impliqués dans les champs du sanitaire, du social et du médico-social pour clarifier l'offre et faciliter l'orientation des usagers concernant l'accès aux soins et aux droits, la lutte et la prévention contre les cancers, le parcours de vie et de santé des personnes ayant des conduites addictives, le parcours de vie et de santé des personnes âgées, l'intégration des personnes en situation de handicap.

Son sommaire s'articule autour de ces axes thématiques, retenus comme étant prioritaires dans le CLS, avec ajout d'un court chapitre consacré à la Vie Affective et Sexuelle.

Il est précisé aux utilisateurs que les informations présentées dans ce guide sont des informations générales et non exhaustives. Elles sont communiquées à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Ce guide est disponible dans une version numérique qui sera plus régulièrement actualisée que la version papier.

Remerciements

Ce guide santé a été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Pour sa réalisation, le territoire a bénéficié du soutien financier de l'ARS et de la Conférence Régionale Santé Autonomie (CRSA) Normandie, au titre de l'Appel à Projets « Démocratie en Santé » 2018.

De nombreux acteurs locaux ont également contribué à sa conception en apportant leurs compétences techniques et leur connaissance du territoire.

Crédit photos : Pixabay, Freepik

Directeur de la publication : M. Eddie FACQUE, Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs

Coordination : M^{me} Deborah QUENU, Coordinatrice du Contrat Local de Santé

Conception maquette : Marie Vanpeteghem - marie@unegraphiste.com

Impression : Tirage à 300 ex. - Imprimerie Ic4 Dieppe - 02 32 14 07 54 - RCS 344 568 258

SOMMAIRE

1	ACCÈS AUX SOINS/ACCÈS AUX DROITS	7
	Accès aux soins	7
	L'annuaire santé d'ameli.fr pour trouver un médecin, un dentiste, un kiné, une infirmière, un établissement de soins	7
	Un hôpital de proximité doté d'un service d'urgence à Eu	8
	En cas d'urgence...	8
	Accès aux droits	10
	Des travailleurs sociaux pour vous accompagner	10
	Les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM)	10
	Le point d'accès aux droits (PAD)	11
	Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF)	12
	Aides à l'amélioration de l'habitat	14
	Pour les 16 - 25 ans : les missions locales	16
	Le Point Information Jeunesse (PIJ) du Centre des Fontaines à Eu	17
2	LUTTE ET PRÉVENTION CONTRE LES CANCERS	19
	Les trois ordres de prévention des cancers	19
	Pour limiter le risque de cancer	20
	Focus sur le dépistage	22
	Quelques structures ressources et coordonnées utiles	23
3	PARCOURS DE VIE ET DE SANTÉ DES PERSONNES AYANT DES CONDUITES ADDICTIVES	25
	Numéros nationaux pour obtenir des renseignements	25
	Les lieux et structures ressources sur le territoire ou à proximité	26
	Les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention d'Addictologie (CSAPA)	26
	Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC)	27
	Les Consultations d'Addictologie des Centres Hospitaliers	28
	Les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues (CAARUD)	28
	Alcoologie	29
4	PARCOURS DE VIE ET DE SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES	31
	Besoin de renseignements et de conseils	31
	Un interlocuteur privilégié si j'habite en Seine-Maritime : Le CLIC de la Vallée de la Bresle	31
	Un interlocuteur privilégié si j'habite dans la Somme : Le Réseau Gériatrique de la Baie de Somme Picardie Maritime	31
	Soins infirmiers : Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)	32
	Services d'aides à domicile (SAAD)	32
	Le portage de repas	34
	Téléalarme / Téléassistance	35
	L'hébergement	36
	Les hébergements pour personnes âgées autonomes	36
	Les hébergements médicalisés : EHPAD	37
	Les solutions ponctuelles : l'accueil temporaire en EHPAD	37
	Une offre de répit pour les aidants : l'accueil de jour	37
	Annuaire des établissements	38
	Les solutions d'hébergement hors établissement : l'accueil familial	40
	Les aides financières	40
	Aides financières diverses	42
	Aides relatives au logement	40
	Rompre l'isolement	41
	Filleul'Âge : Un outil pour recréer du lien social et rompre l'isolement des personnes âgées	41
	Des activités diverses et variées pour bien vieillir	41
	Informations sur les réseaux de soins palliatifs	42

5	INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	P.45
	Besoin de renseignements et de conseils : un interlocuteur, les MDPH	p.45
	Vivre à votre domicile	p.46
	Pour les adultes : Les SAVS et les SAMSAH	p.46
	Pour les enfants : Les SESSAD	p.47
	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), d'aides à domicile, de portage de repas ou de téléassistance	p.47
	L'accueil / L'hébergement	p.48
	L'hébergement en établissement médico-social pour enfants	p.48
	Les solutions ponctuelles : l'accueil de jour et l'hébergement temporaire	p.49
	L'hébergement en établissement médico-social pour adultes	p.50
	Annuaire des établissements pour adultes ou pour enfants	p.52
	Handiconsult : favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de handicap	p.53
	Des centres de dépistage précoce	p.54
	Les Centres d'Actions Médico-Sociale Précoce (CAMSP)	p.54
	Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP)	p.54
	Des centres de références et de ressources spécifiques	p.55
	Les Centres de Diagnostic d'Orientation et de Traitement (CDOT)	p.55
	Les Centres Médico-Psychologiques (CMP)	p.55
	Les Centres Ressources Autisme (CRA)	p.55
	Les Centres de Référence des Troubles du Langage et des Apprentissages (CRTLA)	p.55
	La réinsertion scolaire	p.56
	La réinsertion professionnelle	p.58
	Les structures de réinsertion professionnelle nécessitant une orientation par la MDPH	p.58
	Les structures de réinsertion professionnelle ne nécessitant pas une orientation par la MDPH	p.60
	Les aides financières	p.61
	Aides financières diverses	p.61
	Aides relatives au logement	p.61
6	VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE	P.63
	Les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF)	p.63
	Les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)	p.63
	Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	p.64
	Autres informations utiles	p.65

1

Accès aux soins Accès aux droits



Accès aux soins

L'annuaire santé d'**Ameli.fr** pour trouver un médecin, un dentiste, un kiné, une infirmière, un établissement de soins... :



Besoin de trouver un professionnel de santé ou un établissement de soins ?

L'annuaire santé de l'Assurance Maladie peut être consulté sur le site [amel.fr](http://annuaire.sante.ameli.fr), via le lien suivant :

<http://annuaire.sante.ameli.fr/>

Cet annuaire ne concerne pas uniquement les médecins, mais l'ensemble des professionnels de santé : dentiste, infirmier, ambulancier, kinésithérapeute, orthophoniste, etc.

Pour trouver un professionnel de santé, il faut renseigner l'un des trois critères ci-dessous :

- Le nom du praticien ;
- La profession recherchée ;
- Le type d'acte.



Puis, pour générer la liste des praticiens référencés, il faut indiquer l'adresse ou la ville à proximité de laquelle le professionnel de santé est recherché.

D'autres critères (type d'honoraires, acceptation de la Carte Vitale...) peuvent permettre d'affiner encore la recherche.

L'annuaire santé de l'Assurance Maladie peut aussi vous aider dans la recherche d'un hôpital, d'une clinique, d'un centre de santé au sein duquel vous pourrez bénéficier des soins dont vous avez besoin. Pour générer une liste d'établissements de soins répondant à vos critères et la carte permettant de les localiser, il faut renseigner au moins l'un des items ci-dessous :

- Le nom de l'établissement,
- La spécialité recherchée ;
- Le type d'acte,
- L'adresse ou la Ville à proximité de laquelle le lieu est recherché.

<http://annuaire.sante.ameli.fr/>



Un hôpital de proximité doté d'un service d'Urgence à Eu :

Un hôpital de proximité est présent à Eu. Concernant l'offre de soins et les consultations spécialisées, les disciplines suivantes y sont accessibles : cardiologie, gynécologie, rhumatologie, addictologie, urologie, traumatologie, médecine interne, gériatrie, ORL, diététique.

Concernant l'offre d'hospitalisation, à ce jour l'établissement dispose de :

- 22 lits en service de médecine, dont 4 dédiés à l'addictologie ;
- 2 lits d'UHCD (unité d'hospitalisation de courte durée, attenante au service d'urgence) ;
- 1 service d'urgence ;
- 17 lits de Soins de Suite et de Réadaptation.

Au niveau médico-social, l'Établissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes propose 136 places d'hébergement. Un accueil de jour Alzheimer et un service de soins infirmiers à domicile y sont associés.

Le Centre Hospitalier d'Eu est situé : 2, rue de Clèves - 76260 Eu

Pour un rendez-vous en consultation externe, vous disposez de plusieurs moyens :

- **Par téléphone** : en composant le **02 27 28 22 00**
- **Sur place** : en vous rendant au secrétariat des consultations, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

En Normandie, le 116-117 pour désengorger les Urgences :

En Normandie, pour désengorger les Urgences, le 116 - 117 est le numéro pour joindre un médecin généraliste de garde aux heures de fermeture des cabinets médicaux :

- En semaine, de 20h00 à 8h00 ;
- Le week-end ;
- Les jours Fériés.

En cas d'urgence vitale, il faut toutefois continuer de composer le 15.

Gratuit, le 116 - 117 apporte une réponse médicale adaptée aux besoins du patient :

- Un conseil médical,
- L'orientation vers un médecin généraliste ou une maison médicale de garde,
- La prise en charge sans délai par les services de l'aide médicale urgente (SAMU) si nécessaire.

En journée durant la semaine, le 116-117 n'est pas accessible puisqu'il n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par votre médecin traitant.



EN SEMAINE
APRÈS 20H

LE WEEK-END
à partir de 12h

UN JOUR FÉRIÉ

VOTRE NOUVEAU NUMÉRO DE
MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE

116-117

NUMÉRO GRATUIT JOIGNABLE EN NORMANDIE

EN CAS D'URGENCE VITALE,
APPELEZ LE 15



En cas d'urgence...

EN CAS D'URGENCE...

Les numéros utiles sont :

- SAMU : 15
- Police : 17
- Pompiers : 18
- Appel d'Urgence Européen : 112
- Numéro d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler : 114 (accessible par fax et SMS)
- Hébergement d'urgence/Accueil sans abri : 115 ou 0 800 306 306
- Allo Enfance Maltraitée : 119
- Secours en mer : 196
- Pharmacie de garde : 32 37
- Dentiste de permanence en Normandie : 02 35 15 81 27
- Dentiste de garde dans la Somme (dimanche matin et jours fériés de 9h00 à 12h00) : contacter le 15 qui transmettra le nom du praticien de garde
- Centre Anti-poison : 0 825 812 822

SERVICES D'URGENCES NORMANDS : ADOPTONS LES BONS REFLEXES



Afflux important de patients → Engorgement des urgences → Délais d'attente élevés



Contactez en priorité votre médecin traitant

Lorsque les cabinets médicaux sont fermés



Composez le 116-117, numéro unique pour joindre un médecin de garde aux heures

de fermeture des cabinets médicaux :

- en semaine de 20h à 8h,
- les week-end
- les jours fériés



Vous pourrez :

- recevoir des conseils médicaux
- être orientés vers un médecin généraliste ou une maison médicale de garde
- être pris en charge sans délai par le SAMU si nécessaire



En cas d'urgence vitale, composez le 15 (numéro d'urgence)



EN CAS D'URGENCE VITALE :

Un service est présent au Centre Hospitalier d'Eu.

Les autres services d'Urgences les plus proches se trouvent aux centres hospitaliers :

➔ **D'ABBEVILLE** : 43, rue de L'Isle
80100 Abbeville
03 22 25 53 66

➔ **DE DIEPPE** : Avenue Pasteur
CS 20219 - 76202 Dieppe
02 32 14 74 61

Accès aux droits

Des travailleurs sociaux pour vous accompagner :

Qu'il s'agisse du personnel des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) lorsqu'ils existent ou des agents des services départementaux, des professionnels (et notamment des assistantes sociales) peuvent accompagner les habitants du territoire dans leur accès aux droits.

Pour savoir si un CCAS est présent dans votre commune et connaître son champ d'intervention, rapprochez-vous de votre Mairie.

Concernant les services du Département :

➔ **En Seine-Maritime**, chaque Centre-Médico-Social (CMS) regroupe des professionnels qui mettent en œuvre l'accompagnement des habitants en matière de maternité, petite enfance, parentalité, insertion ou encore autonomie.

Un CMS est présent à Eu :
🏠 : Rue de Clèves • 76260 Eu
☎ : 02 35 86 50 33

➔ **Dans la Somme**, une Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion (MDSI) a ouvert en janvier 2020, à Friville-Escarbotin
🏠 : 1 bis, rue Frédéric CHOPIN • 80130 Friville-Escarbotin
☎ : 03 60 03 42 00

Un accueil est possible à Gamaches et Mers-les-Bains, sur rendez-vous pris au 03 60 03 42 00. Les professionnels de la MDSI peuvent aussi se déplacer en fonction des besoins.

Pour l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans, les interlocuteurs privilégiés sont mentionnés en page 31 du présent guide.

Pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, les interlocuteurs privilégiés sont mentionnés en page 45 du présent guide.

Les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) :



Les missions de la CPAM sont les suivantes :

➔ GARANTIR L'ACCÈS UNIVERSEL AUX DROITS ET PERMETTRE L'ACCÈS AUX SOINS :

- Rembourser les soins en réduisant au maximum le reste à charge des patients ;
- Faciliter l'accès aux droits et aux soins et aller au-devant des publics fragiles ;
- Permettre à tous de s'informer à tout moment et simplifier les démarches.

➔ ACCOMPAGNER CHACUN DANS LA PRÉSERVATION DE SA SANTÉ :

- Soutenir les comportements favorables à la santé ;
- Promouvoir le dépistage et éviter l'apparition des maladies ;
- Accompagner les personnes dans les moments particuliers et/ou difficiles de la vie ;
- Protéger les salariés dans l'exercice de leur activité.

➔ AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME :

- Réguler les dépenses et veiller à la qualité des soins ;
- Favoriser la coordination des acteurs pour une meilleure prise en charge ;
- Faire la pédagogie des usages et lutter contre les abus et les fraudes ;
- Garantir durablement l'équilibre financier de la branche risques professionnels.

Désormais, le service « **ameli.fr** » vous permet d'exécuter vos démarches directement en ligne :

Echanger avec votre CPAM : envoyer un mail depuis la messagerie du compte, recevoir directement vos messages, prendre un rendez-vous ;

Télécharger : votre attestation de droits de paiement d'indemnités journalières, vos relevés mensuels, votre revenu fiscal (si vous avez perçu des indemnités journalières) ;

Déclarer un changement de situation : changement d'adresse, naissance d'un enfant, changement de nom d'usage, modification de coordonnées bancaires ;

Effectuer une démarche : déclarer la perte ou le vol de votre Carte Vitale, commander votre Carte Vitale, commander votre carte européenne d'assurance maladie, créer votre Dossier Médical Partagé (DMP), formuler une demande de Complémentaire Santé Solidaire...

Consulter l'annuaire des professionnels de santé ou calendrier vaccinal...

Rendez-vous sur
ameli.fr
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Toutefois, pour tous renseignements, les agents de la CPAM assurent des accueils physiques personnalisés :

➔ **SI VOUS RÉSIDEZ EN SEINE-MARITIME**, des agents de la CPAM Rouen-Elbeuf-Dieppe peuvent vous recevoir :
■ A Eu, au n°11 de la rue Paul Bignon ;
■ A Dieppe, au n°19 de la rue de Stalingrad.

Ces accueils sont disponibles uniquement sur rendez-vous pris auprès de la CPAM, via votre compte ameli.fr (Rubrique : mon agenda / prendre un rendez-vous) ou du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 par téléphone au n°3634 (Prix d'un appel local).

■ A Eu, vous pouvez aussi être accompagné dans vos démarches à l'**Espace de Vie Sociale « Rayon de Soleil »**. Une convention de partenariat a été signée entre la CPAM Rouen-Elbeuf-Dieppe et l'Espace de Vie Sociale « Rayon de Soleil », situé 56, rue Paul Bignon à EU, labellisé point d'accès CPAM.

C'est un accès aux services numériques de la CPAM avec un accompagnement des agents de l'association, dans ses locaux, à savoir :

- ➔ Accès au site Internet et à l'application smartphones institutionnels ;
- ➔ Accompagnement - si besoin - de l'usager dans l'utilisation des services qu'ils proposent (aide à la navigation ou à la création du compte ameli, aide pour trouver les informations relatives au dossier sur « mon compte », aide à la réalisation des téléprocédures ou télédéclarations, aide à la réalisation de simulations).

Horaires d'ouverture : Lundi et mardi de 14h00 à 17h30, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00.

Accès libre et gratuit, sans rendez-vous. Impressions payantes.
☎ : 02 35 40 26 68
✉ : direction.rayon2soleil@gmail.com ou numeric.rayondesoleil76260@gmail.com

A compter du 1^{er} novembre 2019, le nouveau dispositif Complémentaire Santé Solidaire remplace la CMU et l'ACS, il permet de bénéficier d'une complémentaire gratuite ou au maximum 1€ par jour selon vos ressources (plafonds ex-Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) / Aide pour une Complémentaire Santé (ACS)).
Renseignez-vous auprès de votre CPAM.

➔ **SI VOUS RÉSIDEZ DANS LA SOMME**, des agents de la CPAM de la Somme peuvent vous recevoir, à l'agence de Friville-Escarbotin, située au n°71 de la rue Voltaire et ouverte du lundi au mercredi et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

L'accueil s'effectue uniquement sur rendez-vous le mercredi et les après-midis du lundi, mardi et vendredi. Les demandes de Complémentaire Santé Solidaire sont reçues uniquement sur rendez-vous pris auprès de la CPAM de la Somme, via votre compte Ameli.fr (Rubrique : mon agenda / prendre un rendez-vous) ou du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 par téléphone au n°3634 (Prix d'un appel local).

Le point d'accès aux droits



Point d'Accès au Droit



Pour prendre rendez-vous : 02 27 28 05 91

Permanences à la
Communauté de Communes des Villes Soeurs
12 avenue Jacques Antequil - 76260 Eu



Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) :

La mission essentielle des CAF est d'aider les familles dans 4 domaines prioritaires : l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne, l'accueil du jeune enfant, l'accès au logement, la lutte contre la précarité.

DEUX TYPES D'AIDES SONT PROPOSÉES :

- **Les prestations légales** versées aux familles sous forme de compléments de revenus (allocations familiales, aides au logement, RSA...);
- **Les aides d'action sociale** qui interviennent sous différentes formes :
 - La participation au financement d'équipements et de services (crèches, centres sociaux, centres de loisirs...);
 - L'accompagnement des familles par des travailleurs sociaux;
 - Les aides financières individuelles pour des projets familiaux.

La CAF dispose par ailleurs de points d'accueil répartis sur le territoire.

➤ **SI VOUS RÉSIDEZ EN SEINE-MARITIME**, des agents de la CAF 76 peuvent vous recevoir :

- A l'antenne du **TRÉPORT**, située 25 avenue des Canadiens

Horaires d'ouverture :

Les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ;
Les vendredis de 9h00 à 12h00.

Cet accueil vous propose les services suivants :

- Espace libre-service : accès au www.caf.fr
- Renseignements sur vos droits : accueil sans rendez-vous ;
- Rencontre d'un travailleur social : accueil sur rendez-vous.

- Sur le site de **DIEPPE**, situé 4 Boulevard Georges Clémenceau, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Cet accueil vous propose les services accessibles à l'antenne du Tréport, mais aussi les services suivants :

- Conseil et accompagnement sur la détection de droits : accueil sur rendez-vous ;
- Conseil et accompagnement social des familles : accueil sur rendez-vous ;
- Bornes interactives : 1 borne accessible 24h/7j (à l'extérieur).



Pour contacter la CAF :

Par téléphone : 08 10 25 76 80 (service 0,06€/min)
Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.
Par courrier : CAF de Seine-Maritime
65, rue Jean Rondeaux - CS 86017
76017 Rouen Cedex

En Seine-Maritime, **des points d'accueil partenariaux** maillent également le territoire de la CCVS :

- **Un point relais CAF au Tréport, à l'espace social et culturel « L'Ancre »** situé Chemin des Veillées (☎ : **02 27 28 06 50**), ouvert les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00, qui offre les services suivants :

- ➔ Informations générales sur les prestations et les services : Conditions et démarches à réaliser pour les obtenir.
- ➔ Accès internet : Accès aux sites internet institutionnels (caf.fr, mon-enfant.fr) et aide à la navigation sur ces sites.
- ➔ Accompagnement numérique et administratif : Aide à la constitution des dossiers, à la compréhension des demandes Caf, et à la réalisation de démarches en ligne.

- **Un point numérique CAF à Criel-sur-Mer**, au CCAS de la Mairie, situé Manoir de Briançon, Place du Général de Gaulle.

Ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h00 et mercredi de 8h30 à 12h00.

☎ : **02 35 50 52 37**

- **Un point numérique CAF à Eu**, à l'espace de vie sociale « Rayon de Soleil », situé 56 rue Paul Bignon.

Horaires d'ouverture : Lundi et mardi de 14h00 à 17h30, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00.

Accès libre et gratuit, sans rendez-vous. Impressions payantes.

☎ : **02 35 40 26 68**

✉ : direction.rayon2soleil@gmail.com
ou numeric.rayondesoleil76260@gmail.com

Les points numériques CAF vous proposent les services suivants :

- ➔ **Un accès internet** : Accès aux sites internet institutionnels (caf.fr, mon-enfant.fr) et aide à la navigation sur ces sites ;
- ➔ **Un accompagnement numérique** : Utilisation des services en ligne (aide à la navigation sur les sites, réalisation des démarches en ligne et des simulations).



SI VOUS RÉSIDEZ DANS LA SOMME, des agents de la CAF 80 peuvent vous recevoir :

- A l'agence d'**ABBEVILLE**, située Quai du Pont neuf, ouverte les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Un accueil est possible le mardi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 16h15, mais uniquement sur rendez-vous.



☎ : **08 10 25 60 80**

(Numéro violet : service payant + prix d'un appel (dépend de votre opérateur, pour connaître le tarif écoutez le message en début d'appel))

L'accueil sans rendez-vous permet de déposer un courrier, demander des informations générales ou un imprimé...

Une borne en libre-service est également disponible aux heures d'ouverture, pour :

- ➔ Consulter votre dossier en direct (vos derniers paiements, le suivi de vos courriers, vos remboursements...);
- ➔ Imprimer une attestation de paiement ;
- ➔ Imprimer des formulaires de demande de prestations ;
- ➔ Déclarer un changement de situation.

Un travailleur social peut vous conseiller et vous accompagner, lorsque vous rencontrez des situations individuelles et familiales difficiles, le lundi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous uniquement.

■ Un point d'accueil CAF est présent à la Maison de Services aux Publics (MSAP) d'**AULT**, dans le bureau de Poste de la Grande rue, ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le samedi matin de 9h00 à 12h00. Là, le personnel du bureau de Poste peut vous accompagner sur la navigation du site caf.fr et vous conseiller dans vos démarches : édition d'attestations, demande de prestations, signalement de changement (adresse, vie en couple, séparation, grossesse, RIB...). Un accès au site caf.fr est également en libre-service.



La connexion au site de la CAF

<https://www.caf.fr> – permet de :

- Se renseigner sur les conditions d'ouverture de droit aux différentes prestations ;
- Estimer ses droits ;
- Réaliser ses demandes de prestations en ligne ;
- Consulter son dossier ;
- Déclarer ses changements de situation en ligne ;
- Editer des attestations ;
- Contacter votre CAF par courriel ;
- Prendre un rendez-vous téléphonique ou dans l'un des points d'accueil de la CAF ;
- Connaître les points d'accueils les plus proches de chez soi.





Aides à l'amélioration de l'habitat :

Si votre souhait est de rester vivre chez vous le plus longtemps possible, votre logement peut avoir besoin d'évoluer pour que vous puissiez continuer à vous y sentir bien et y vivre en sécurité et de façon autonome. Un logement non adapté aux besoins des personnes peut devenir dangereux pour son occupant. Alors pourquoi ne pas aménager/adapter votre logement pour vous y sentir encore mieux et/ou vous faciliter la vie au quotidien.

Sous conditions, l'**ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat) peut vous accompagner pour :

- Des travaux de mise en sécurité votre logement si celui-ci est en mauvais état ;
- Être mieux chauffé et ainsi diminuer vos dépenses, retrouver du confort dans un logement ancien et se sentir bien chez soi (travaux de rénovation énergétique) ;
- Des travaux permettant de rendre votre logement simple d'utilisation et accessible quel que soit votre handicap (ex. Elargissement des portes si vous êtes en fauteuil roulant...);
- Des travaux visant l'adaptation du logement pour bien vieillir chez vous, le plus longtemps possible. Il s'agit de compenser la baisse de la vue, de l'ouïe, ou la diminution des capacités physiques par des aménagements spécifiques des accès et du logement lui-même (ex. Installation d'une main courante ou d'un monte-escalier électrique, aménagement des toilettes avec une réhausse de cuvette et une barre de maintien, installation d'une douche sans seuil avec barre d'appui et siège de douche...).



Les aides de l'ANAH sont accessibles aux particuliers :

- Si vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'une maison, sous conditions de ressources, et vous y résidez à titre de résidence principale ;
- Si vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'une maison et que vous louez votre logement, sous condition de conventionnement Anah à loyer maîtrisé.

Dans le cas spécifique des travaux d'adaptation du logement et de ses accès, sont également éligibles aux aides de l'Anah les locataires d'un appartement ou d'une maison, sous conditions de ressources, avec l'accord du propriétaire du logement. Ce dernier peut dans ce cas exiger une remise en état du logement à la sortie.

Pour aller plus loin, il est également possible de consulter le site de l'ANAH : <http://www.anah.fr/>

Des aides à l'adaptation et à l'amélioration de l'habitat peuvent aussi être apportées par les Régions, les Départements, la MDPH, la CARSAT, les Caisses de Retraites complémentaires, Action Logement, sous certaines conditions.

i POUR + D'INFORMATIONS

En Seine-Maritime

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Cité administrative Saint-Sever
2, rue Saint-Sever - 76100 ROUEN
☎ : **02 32 18 10 33**
✉ : ddtm-sh-bha@seine-maritime.gouv.fr

Dans la Somme

Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat
35, rue de la vallée - 80000 AMIENS
☎ : **03 64 57 25 49**
Permanences téléphoniques le lundi de 14h à 16h15 et le jeudi de 9h30 à 11h45.
Permanence accueil physique, le mercredi de 14h00 à 16h30

➔ ÊTRE ACCOMPAGNÉ SI VOUS RÉSIDEZ EN SEINE-MARITIME :

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général du Département de Seine-Maritime 2019 – 2021, le bureau d'études **PAGE 9** a été désigné et mandaté pour vous accompagner gratuitement dans vos démarches, sur les dossiers concernant les aides de l'ANAH, du Département de Seine-Maritime, de la CARSAT, d'Action Logement...

Pour bénéficier du conseil, de l'expertise et de l'accompagnement, neutres et gratuits, vous pouvez contacter Page9 :

📍 : 51, rue de la Tannerie - 80100 Abbeville
☎ : **02 35 29 79 39** ou **06 99 98 44 85**
✉ : page9cd@page9.fr ou page9jt@page9.fr
ou page9jcb@page9.fr

➔ ÊTRE ACCOMPAGNÉ SI VOUS RÉSIDEZ DANS LA SOMME :

Vous ne pas être seul face au montage de votre dossier d'aide et aux travaux à réaliser, vous pouvez être accompagné par un professionnel ergothérapeute ou opérateur habilité Anah (Liste à solliciter auprès de l'Anah aux coordonnées p.14). Cette assistance est parfois payante.

Si vous faites appel à un opérateur habilité par l'Anah et sous réserve d'être éligible aux aides financières, l'Anah vous aide à financer cette prestation en partie lors du dépôt du dossier de demande de subvention. Toutefois, si vous habitez dans une commune qui a mis en place un dispositif d'amélioration de l'habitat en lien avec l'Anah, cet accompagnement par un opérateur habilité par l'Anah est obligatoire et gratuit. Pour savoir si vous êtes dans ce cas, prenez contact avec la délégation locale de l'Anah dans la Somme.

DANS LA SOMME, 7 BONS RÉFLEXES AVANT LES TRAVAUX :

Vous avez décidé de réaliser des aménagements dans votre logement :

- La prise d'informations préliminaires est indispensable.
- Faites-vous accompagner par un professionnel pour faire le bilan de votre situation et évaluer précisément vos besoins. Avant de s'engager auprès d'un opérateur (**car le particulier doit en choisir un seul**), il convient de bien se renseigner sur la démarche, les tarifs de la prestation et la nature de la prestation proposée...
- Faites réaliser l'estimation globale du coût des travaux nécessaires et des aides dont vous pourrez bénéficier le cas échéant.
- Sollicitez plusieurs entreprises locales pour obtenir des devis détaillés avec les références des matériels choisis par l'artisan et pour pouvoir les comparer.
- Attendez que votre projet financier soit bouclé pour donner votre accord pour débiter le chantier.

POURQUOI ÊTRE ACCOMPAGNÉ ?

Un opérateur visite votre logement pour en faire le diagnostic. Il vous assiste dans l'élaboration de votre projet en vous proposant plusieurs scénarii de programme de travaux d'adaptation et/ou d'amélioration énergétique, et en recherchant tous les financements auxquels vous pouvez prétendre. Ensuite, il continue à vous aider dans les démarches relatives à votre dossier d'aide : dépôt du dossier de demande de subvention et de paiement.
En outre, l'opérateur peut vous accompagner tout au long de la mise en œuvre des travaux : choix des entreprises, analyse des devis, assistance pendant le chantier, appui pour la visite de réception des travaux en fin de chantier ...

Vous pouvez également rencontrer M^{me} Charline DUCASTEL de Page9, lors de l'une des permanences assurées sur le territoire de la C CVS (permanences sans rendez-vous) :

- Au Tréport, les 2^{èmes} et 3^{èmes} mardis de chaque mois, en Mairie, de 13h30 à 16h00 ;
- A Eu, le 2^{ème} mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00, en Mairie.

- Faites réaliser vos travaux par des entreprises professionnelles du bâtiment et reconnu RGE pour les travaux de rénovation énergétique.
- Lors de la réalisation des travaux, conservez les justificatifs de travaux – ne négligez pas la visite de réception de travaux afin de vérifier que la réalisation est conforme à vos attentes et que les travaux sont correctement effectués.

Il est à noter que le Département de la Somme propose des aides à la rénovation énergétique et pour l'adaptation du logement en complément des aides de l'ANAH. Vous pouvez les retrouver, ainsi que les contacts utiles sur le site du Département de la Somme, via les liens ci-dessous :

<https://www.somme.fr/services/seniors/rester-a-domicile/aide-a-ladaptation-du-logement>
et
<https://www.somme.fr/services/logement/amelioration-du-logement>.

Le Conseil régional des Hauts-de-France a également mis en place une aide à la rénovation énergétique des logements privés (AREL). Pour avoir plus d'informations sur ce dispositif, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif738>

i Par ailleurs, pour des conseils gratuits sur les techniques, choix des matériaux, tout ce qui concerne la rénovation thermique, énergétique, changement de chaudière..., un Espace Info Energie (neutre et financé par l'ADEME) est disponible à ABBEVILLE - à la garopôle.
☎ : **03 22 23 33 41**
✉ : n.carcan@solha.fr



Pour les 16 - 25 ans : Les missions locales

Ouvertes aux 16-25 ans et plutôt tournées vers l'insertion professionnelle et sociale, les missions locales peuvent aussi, selon les besoins et difficultés, proposer des réponses individualisées et adaptées en complément d'un accompagnement à la recherche d'emploi et à la formation. Les conseillers de la Mission Locale informent et apportent un soutien dans les démarches d'accès au logement, à la santé, à la mobilité, aux aides financières. Ils mobilisent pour cela l'ensemble des mesures, des dispositifs et des partenaires œuvrant sur ces champs d'actions.

Si vous êtes préoccupé par votre santé, vous vous interrogez sur certaines maladies, la sexualité, la contraception. Si vous avez un problème de santé et que vous ne savez pas où aller pour vous renseigner ou vous faire soigner, comment vous allez payer et comment vous faire rembourser. Si vous pensez ne pas avoir de protection sociale... Le conseiller de la Mission Locale, peut vous aider dans vos démarches de Santé. Il vous informera et vous orientera sur les possibilités d'accès aux soins, aux droits (sécurité sociale, mutuelle...). Il vous aidera à accéder aux services et aux partenaires locaux de santé. Selon votre situation, il pourra mobiliser des aides financières si nécessaire.

Pour contacter les missions locales intervenant sur le territoire :

➔ **EN SEINE-MARITIME** : Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre
 📍 : 8, Avenue Normandie Sussex - 76200 Dieppe
 ☎ : 02 35 84 96 56

Antenne du Tréport :

📍 : Rue de l'ancienne verrerie - 76470 Le Tréport
 ☎ : 02 35 86 88 59

La mission locale Dieppe Côte d'Albâtre assure également des permanences :

- **A Eu** : Le mercredi, au CIO, 9 rue de Verdun ;
- **A Criel-sur-Mer**, une semaine sur deux, le vendredi matin, à la mairie, rue de l'hospice.

➔ **DANS LA SOMME**, Mission Locale Picardie Maritime :
 📍 : 10, rue Henri Barbusse - 80130 Friville-Escarbotin
 ☎ : 03 22 30 11 96 ou siège d'Abbeville 03 22 20 14 14
 ✉ : accueil@mlpm.org

Vous pouvez aussi rencontrer votre conseiller près de chez vous à l'occasion du passage de la Permanence mobile. Pour en connaître la date, vous pouvez contacter la Mission Locale Picardie Maritime directement sur « info@mlpm.org » ou par téléphone au 03 22 20 14 14.



Le Point Information Jeunesse (PIJ) du Centre des Fontaines à Eu

Vous êtes collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, parents, le Point Information Jeunesse du Centre des Fontaines peut renseigner, conseiller, accompagner les 11/30 ans et leurs proches.

L'accueil y est personnalisé pour une orientation adaptée sur les thématiques suivantes :

- Santé ;
- BAFA ;
- Aide pour monter un projet ;
- Séjours, vacances ;
- Emplois, jobs d'été, métiers, dont aide à la réalisation du CV ;
- Orientation, formations (aux nouvelles technologies notamment), stages ;
- Culture, loisirs, sports.

Ouvert du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00, il se situe dans les locaux du Centre des Fontaines, situé 1, rue des fontaines - B.P. 123 - 76260 Eu.

L'accès y est libre et gratuit. De la documentation y est disponible en libre consultation.

Il est aussi possible de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIJ, pour bénéficier d'un accompagnement individuel, anonyme et gratuit.

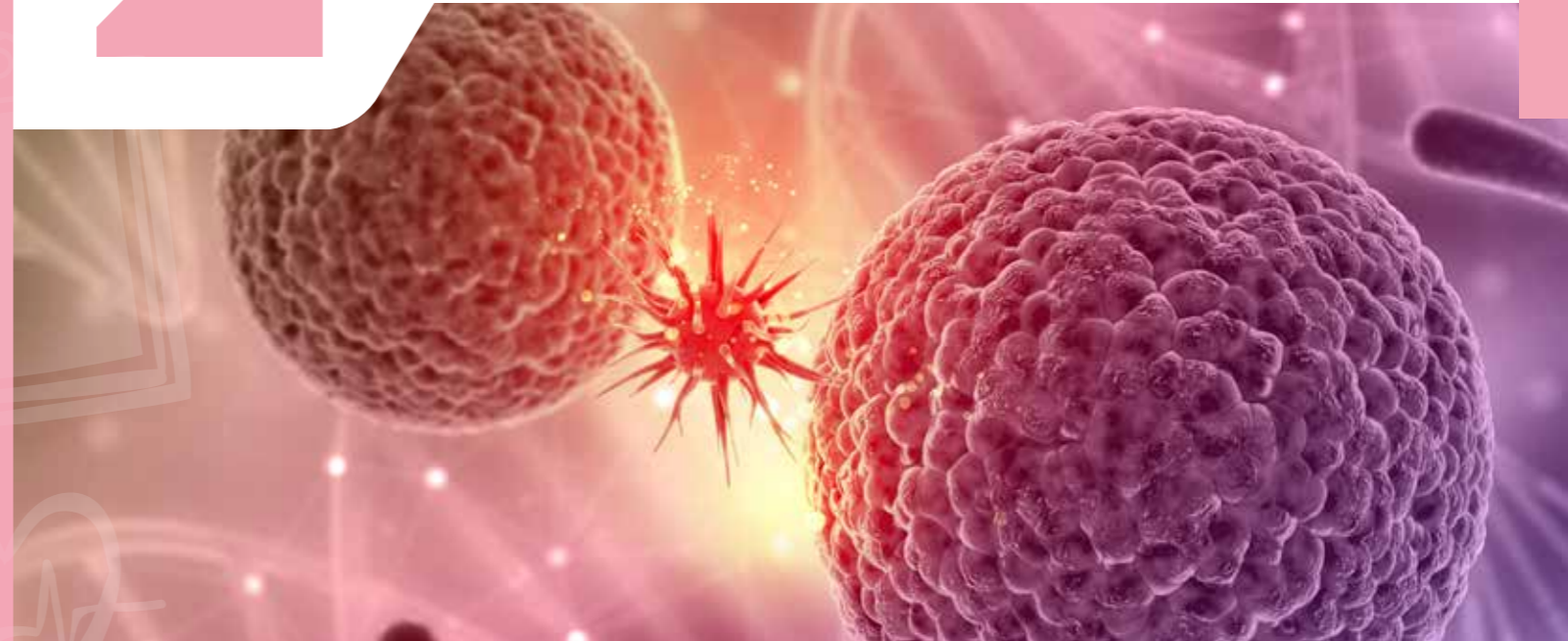
Renseignement par téléphone au 02 35 86 05 03 ou par mail : pij@centredesfontaines.fr

Le PIJ du Centre des Fontaines est présent sur Facebook :

 <https://fr-fr.facebook.com/pijeu/>

2

Lutte et prévention contre les cancers



Les trois ordres de prévention des cancers :

La prévention des cancers est de trois ordres : Primaire, Secondaire ou Tertiaire

LA PRÉVENTION PRIMAIRE DES CANCERS

Elle concerne le grand public et s'articule autour de campagnes d'information.

C'est l'ensemble des mesures destinées à éviter la survenue d'une pathologie.

La lutte contre le tabagisme s'intègre dans ce type de prévention.

C'est aussi le cas de la lutte contre l'alcoolisme, des conseils nutritionnels qui tendent à modérer la consommation de graisses animales et à augmenter la consommation de fruits et légumes ou la protection des travailleurs dans certains emplois en contact avec des agents à risque avéré.



LA PRÉVENTION SECONDAIRE DES CANCERS

Elle s'adresse à des individus qui ne sont pas malades mais qui présentent un certain risque.

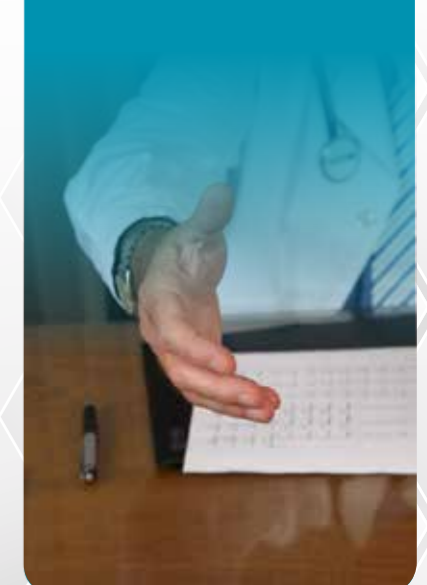
Il s'agit du dépistage, qui consiste à rechercher de façon systématique dans une population en bonne santé les porteurs de symptômes latents.

Le dépistage vise à abaisser la mortalité liée au cancer, seul critère permettant de juger de son efficacité.



LA PRÉVENTION TERTIAIRE DES CANCERS

La prévention tertiaire des cancers s'adresse directement aux malades afin qu'ils abandonnent tout comportement à risque face au cancer.



Source : Ligue contre le cancer - <https://www.ligue-cancer.net>



Pour limiter les risques de cancer :

Certains comportements peuvent réduire le risque de cancer :



Limiter son exposition au soleil et utiliser des crèmes solaires à forts indices de protection.

Chez les personnes à peau claire, l'exposition au soleil est un facteur de risque pour les cancers de la peau qui apparaissent principalement au niveau des zones exposées du visage, des bras et des mains.

Dans tous les cas, l'utilisation de crèmes solaires à fort indice de protection est encouragée.



Éviter l'exposition prolongée aux produits chimiques, agents physiques, poussières biologiques qui peuvent s'avérer extrêmement dangereux pour la santé de l'appareil respiratoire.

Ces substances (amiante, nickel, arsenic, pollution atmosphérique...) constituent un réel danger en cas d'exposition prolongée et sont souvent à l'origine de cancers.



Avoir une alimentation variée et équilibrée, adaptée aux besoins métaboliques individuels.



Réduire la sédentarité.

Faire une demi-heure de marche chaque jour ou une heure d'activité physique vigoureuse par semaine sont de bonnes habitudes à adopter pour limiter le risque de cancer.

De nombreuses associations sportives et équipements existent prêts de chez. Pour plus de renseignements, contacter votre mairie ou les services de la Communauté de Communes des Villes Sœurs.



Eradiquer le tabagisme actif et/ou passif de son mode de vie ;

Sur le volet nutrition (Alimentation et activité physique), vous trouverez davantage de renseignements sur le site du Programme National Nutrition Santé (PNNS) : <http://www.mangerbouger.fr/>

Pour un mode de vie plus équilibré, commencez par

Augmenter ↗



Les fruits et légumes



Les légumes secs :
lentilles, haricots, pois
chiches, etc.



Les fruits à coque :
noix, noisettes, amandes
non salées, etc.



Le fait maison



L'activité physique

Aller vers ↗



Le pain complet
ou aux céréales, les pâtes,
la semoule et le riz complets



Les poissons gras
et maigres en alternance



L'huile de colza,
de noix, d'olive



Une consommation
de produits laitiers
suffisante mais limitée



Les aliments de saison
et les aliments produits
localement



Les aliments bio

Réduire ↘



L'alcool



Les produits sucrés
et les boissons sucrées



Les produits salés



La charcuterie



La viande :
porc, bœuf, veau, mouton,
agneau, abats



Les produits avec
un Nutri-Score D et E



Le temps passé assis

Chaque petit pas compte
et finit par faire une grande différence



Focus sur le dépistage :

Il est important de participer aux campagnes de dépistage, organisé ou non :

➔ **Le frottis cervico-vaginal** diminue la morbidité des cancers du col utérin. Réalisé tous les trois ans (ou plus chez les femmes à risque), il doit être prolongé jusqu'à 65 ans au moins. Le prélèvement peut être réalisé par un gynécologue, par le médecin traitant ou par une sage-femme, dans un cabinet médical, à l'hôpital ou dans un centre de planification ou d'éducation familiale. Si la femme est munie d'une prescription, elle peut se rendre directement dans certains laboratoires de biologie médicale où une personne habilitée effectuera le frottis.

➔ **La mammographie**, en dépistage de masse, abaisse la mortalité chez les femmes de 50 ans et plus. Un centre de radiologie réalisant des mammographies est présent sur le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs à Eu :

Cabinet médical du Vert Bocage
68, boulevard Victor Hugo - 76260 Eu
Tél. : 02 35 86 24 05

➔ **Le dépistage de masse** de certains cancers comme le cancer colorectal :

➔ **La vaccination** peut dans certains cas être une mesure de prévention primaire d'un cancer. A titre d'exemple, le vaccin contre le Papillomavirus humain (HPV) est un moyen de prévention du cancer du col de l'utérus pour les jeunes filles entre 11 et 19 ans. En Seine-Maritime, le vaccin contre le cancer du col de l'utérus, c'est zéro frais pour vous, sur prescription médicale. Pour tout renseignement, adressez-vous à votre médecin traitant.



Quelques structures ressources et coordonnées utiles :

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER :

La ligue contre le cancer aide, écoute, soutien.

Les comités départementaux mettent notamment en place des actions de prévention, des actions pour les malades..., et proposent différentes activités.

76

80

J'habite en Seine-Maritime Comité départemental de Seine-Maritime

☎ : 02 35 89 20 26
☎ : 02 35 89 38 42
✉ : cd76@ligue-cancer.net

📍 : 39, rue de l'Hôpital - BP 512
76005 Rouen Cedex

Permanence du lundi au vendredi :
De 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30

J'habite dans la Somme Comité départemental de la Somme

☎ : 03 22 45 37 37
✉ : cd80@ligue-cancer.net

📍 : 77, rue Delpuch - Résidence Saint-Martin
80000 Amiens

Permanence les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Une délégation est également présente à Abbeville
(☎ 06 29 18 25 99).

LES CENTRES DE COORDINATION DU DÉPISTAGE :

■ Dépistage des cancers - Centre de coordination Normandie - Antenne EMMA :

(Association de dépistage organisé des cancers en Seine-Maritime)

☎ : 02 35 96 48 87
☎ : 02 35 96 48 87

📍 : Espace Claudie André DESHAYS - 42, rue des Chouquettes - 76 190 Yvetot

■ Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers (CRCDC) des Hauts-de-France - Antenne Somme :

☎ : 03 75 00 25 84
✉ : contact@crcdc-hdf.fr

📍 : 6, rue Colbert - Bâtiment D - Entrée 2 - 80000 Amiens

« Bout de Chemin » :

Cette association tréportaise a pour objectif d'aider, accompagner et soutenir les personnes qui sont atteintes ou ont été atteintes d'une grave maladie ou porteuses d'un handicap, mais aussi leurs aidants, à travers des groupes de paroles ou des activités diverses.

Renseignements au 06 08 58 76 95 ou par mail : associationboutdechemin@laposte.net



3

Parcours de vie et de santé

des personnes ayant des conduites addictives



Numéros nationaux pour obtenir des renseignements :

Vous pouvez consulter le site Internet : <https://www.drogues.gouv.fr/>



Vous pouvez également appeler Drogues info service pour être orienté en fonction de vos besoins (0 800 23 13 13, de 8h à 2h, 7 jours sur 7, appel gratuit depuis un poste fixe).

D'autres numéros de téléphone nationaux existent :

➡ **■ Ecoute Cannabis : 0 980 980 940**
De 8h00 à 2h00, 7 jours sur 7.
Appel est anonyme et gratuit depuis un poste fixe.



➡ **■ Alcool Info Service : 0 980 980 930**
De 8h00 à 2h00, 7 jours sur 7.
Appel anonyme et non surtaxé.



➡ **■ Tabac Info Service : 39 89**
Du lundi au samedi de 8h00 à 20h00
Un seul numéro pour les fumeurs et les professionnels de la santé.



➡ **■ Joueurs Info Service : 09 74 75 13 13**
De 8h00 à 2h00, appel non surtaxé
Site Internet : www.joueurs-info-service.fr



➡ **■ Ecoute dopage : 0 800 15 2000**
Numéro vert national gratuit, confidentiel et anonyme.
Il fonctionne du lundi au vendredi de 10h00 à 20h00.



➡ **■ SOS Joueurs : 09 69 39 55 12** (appel non surtaxé)





Les lieux et structures ressources sur le territoire ou à proximité :

Les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention d'Addictologie (CSAPA) :

Si vous avez besoin de conseils ou d'accompagnement en matière de conduites addictives, les CSAPA sont les interlocuteurs privilégiés et pourront vous rediriger si nécessaire vers la structure appropriée.

Un CSAPA, qu'est-ce que c'est ?

Toute personne présentant un trouble lié à une conduite addictive, avec ou sans substance, peut être accueillie dans un CSAPA gratuitement et de façon anonyme. L'accueil et l'information sont proposés à l'intéressé et aux membres de son entourage. Il s'agit d'écouter, d'établir un premier lien et d'apporter les premiers éléments de réponse aux demandes et besoins des personnes. Une évaluation médicale, psychologique et sociale du patient et/ou de l'entourage peut être réalisée, afin de proposer la prise en charge et l'accompagnement les plus adaptés à leurs besoins.

Qui contacter ?

Outre les consultations spécialisées des centres hospitaliers (page 28), d'autres structures situées à proximité du territoire peuvent proposer cet accompagnement :

➔ A Dieppe, CSAPA de l'ONM (Œuvre Normande des Mères) :

📍 : Pôle Médico-Social – 3, rue de Caen
☎ : 02 35 82 04 28
✉ : pms@onm-dieppe.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

➔ Consultations avancées du CSAPA Caux et Bray : 02 35 92 82 58

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h00.

■ A Aumale : 23 rue Bailliage - Centre Médico-Social Accueil du public : Un jeudi après-midi sur deux

■ A Forges-les-Eaux : 1, place du général De Gaulle Accueil du public : Un lundi sur deux.

➔ Antennes du CSAPA de l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie) 80 :

■ A Friville-Escarbotin : 📍 : 34, rue Voltaire ☎ : 03 22 20 18 90 Accueil du public : Mardi et jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

■ A Abbeville, Centre de soins de l'ANPAA 80 : 📍 : 15, rue du Pont-d'Amour ☎ : 03 22 24 73 06 Accueil du public : Le lundi et le mercredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00.

➔ A Abbeville, CSAPA de l'association Le Mail : 📍 : 52 rue du Soleil Levant - Appartement n°1 Rez-de-Chaussée ☎ : 03 60 12 26 27



Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) :



Qu'est-ce que c'est ?

C'est un lieu d'information, d'écoute et de parole pour les personnes qui se questionnent sur les addictions (avec ou sans produit, licite ou illicite, mono ou poly produits) : cannabis, tabac, alcool, écran, jeux-vidéos...

C'est anonyme, confidentiel et gratuit.

La CJC s'adresse en priorité aux jeunes de 15 à 25 ans, mais aussi à toutes les personnes qui commencent à consommer quel que soit leur âge. L'entourage est aussi accueilli : famille, amis, collègues...

On y rencontre un professionnel avec qui échanger sans être jugé : sur ses difficultés ou celles de son entourage, sur ses conduites ou ses consommations, sur les effets sur sa santé, sa scolarité, son travail ou ses relations, sur ce qu'il est possible de faire pour mieux gérer, diminuer ou même arrêter.

Qui contacter ?

Deux consultations avancées de la CJC du Centre Maupassant de l'ONM sont proposées sur le territoire de la CCVS, sur rendez-vous pris au 02 32 90 90 41 (Secrétariat ouvert du lundi au vendredi) :

■ A Eu, au Centre Médico-Social situé rue de Clèves (1 Mercredi sur 2 de 9h30 à 12h30)

■ Au Tréport, dans les locaux de la Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre, situés rue de l'ancienne Verrerie ou du Centre social et culturel l'Ancre, situé Chemin des veillées (1 Mercredi sur 2 de 13h30 à 16h30).

Autres Consultations Jeunes Consommateurs situées à proximité :

■ A Dieppe, CJC du Centre Maupassant (ONM) : 📍 : 10 bis, avenue du général Leclerc - 76200 Dieppe ☎ : 02 32 90 90 41 ✉ : cjc@onm-dieppe.fr

■ A Abbeville, permanence d'accueil « Le Mail » : 📍 : 19, rue du Moulin Quignon – 80100 Abbeville ☎ : 03 60 12 26 27 ✉ : secretariat@assoc-lemail.net





Les Consultations d'addictologie des Centres Hospitaliers :

Qu'est-ce que c'est ?

Le service d'addictologie prend en charge les addictions telles qu'alcool, tabac, drogues illicites, médicaments psychotropes détournés de leur prescription initiale, jeux...

Plusieurs modalités de prise en charge sont proposées aux patients : consultations médicales, programme thérapeutique et suivi médico - psycho - social, conseil et soutien de l'entourage des patients, ateliers thérapeutiques...

Qui contacter ?

Sur le territoire de la CCVS :

- **Consultation d'Addictologie du Centre Hospitalier de Eu :**
Pour prendre RDV :
☎ : **02 27 28 22 00**
Ou sur place, au secrétariat des consultations : 2, rue de Clèves - 76260 Eu
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16 h00

A proximité :

- **Consultation d'Addictologie du Centre Hospitalier d'Abbeville :**
📍 : 43, rue de l'Isle - Unité mobile d'addictologie
80142 ABBEVILLE
☎ : **03 22 25 53 00**
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.
- **Structure interne d'addictologie du Centre Hospitalier de Dieppe :**
📍 : Pavillon Le Trividic - 2^{ème} étage
Avenue Pasteur - 76200 DIEPPE
☎ : **02 32 14 74 90**
Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (jusqu'à 18h00 le mardi).
- **Unité d'addictologie de Saint-Valéry-sur-Somme :**
📍 : 23, rue Jules Brûlé - Centre Hospitalier
80230 SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME
☎ : **03 22 60 28 27**
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues (CAARUD) :

Qu'est-ce que c'est ?

Anonymes et gratuits, les CAARUD sont ouverts à tout usager de substances psychoactives, sans condition préalable d'entrée dans une démarche de diminution de sa consommation et de soin.

Qui contacter ?

- Des Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues (CAARUD) sont présents à proximité du territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs :
- **A Dieppe, CAARUD « Le CAP » de l'ONM :**
📍 : 10, avenue du Général Leclerc (Quartier du Pollet)
✉ : lecap@onm-dieppe.fr
☎ : **02 35 50 59 70**
 - **A Abbeville, antenne du CAARUD « La Parenthèse » :**
📍 : rue du Moulin Quignon - 80100 ABBEVILLE
☎ : **03 22 24 11 59**



Alcoologie :

Concernant l'alcoologie, d'autres associations peuvent vous orienter et vous accompagner :

- **Association des « Alcooliques anonymes » de la Ville d'Eu :**
Réunion des alcooliques anonymes tous les jeudis à 20h30, au Pavillon Michelet, place du Champ de Mars - 76260 Eu.
- **InserSanté (sur orientation) :**
📍 : 21-23 rue Parmentier - 76200 DIEPPE ou
1, place du Général de Gaulle - 76440 FORGES-LES-EAUX
☎ : **02 35 95 27 05**
SiteWeb : inser.sante.free.fr/actions.html
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, sauf le vendredi jusqu'à 16h00.



4

Parcours de vie et de santé des personnes âgées

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ET DE CONSEILS :

Besoin de conseils pour les démarches administratives et sociales concernant les personnes âgées de plus de 60 ans,

1 interlocuteur privilégié par Département

Si j'habite en Seine-Maritime (76) : Le CLIC de la Vallée de la Bresle

Qu'est-ce que c'est ?

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) a pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter toute personne âgée de plus de 60 ans et leur entourage, ainsi que les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Les professionnels du CLIC assurent également un accompagnement auprès des personnes âgées en perte d'autonomie présentant des difficultés de maintien à domicile. Ils évaluent les besoins de la personne, élaborent un plan d'aide et assurent le suivi du plan d'aide, en lien avec les intervenants extérieurs, en coordonnant les dispositifs mis en place.

Les professionnels du CLIC ont également pour mission de mettre en place des actions collectives d'information et de prévention à destination des personnes de 60 ans et plus, de leur entourage (principalement leurs aidants) et des professionnels du secteur gérontologique.

Contact

☎ : 02 32 97 51 95

✉ : clicdelavalleedelabresle@orange.fr

📍 : Maison de retraite Massé de Cormeilles

CLIC de la Vallée de la Bresle

8, rue du Petit Fontaine - 76340 Blangy-sur-Bresle

Permanences du lundi au vendredi de 8h30h à 12h30.

Si j'habite dans la Somme (80) : Le Réseau gérontologique Baie de Somme Picardie Maritime

Qu'est-ce que c'est ?

Le Réseau gérontologique Baie de Somme – Picardie Maritime (RGBSPM) est un service de santé publique entièrement gratuit, soutenu par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France. Les équipes du RGBSPM interviennent prioritairement chez le sujet âgé de 75 ans et plus, mais également pour les personnes de 60 ans et plus présentant une polypathologie, afin de favoriser leur maintien ou retour à domicile après une hospitalisation, en lien avec le médecin traitant de la personne. Les signalements peuvent être réalisés auprès du RGBSPM par les médecins traitants, les pharmaciens, les professionnels libéraux, les services sociaux, les centres hospitaliers ou l'entourage de la personne âgée.

Puis, après l'enregistrement de la demande, validation par le médecin traitant et accord du patient (ou de son représentant légal), les équipes du réseau peuvent renseigner, conseiller, orienter, en se rendant au domicile de la personne pour évaluer les possibilités d'accompagnement qui sont offertes et réaliser l'expertise nécessaire. Elles articulent l'action des différents intervenants (infirmiers, kinésithérapeute, aide à domicile...), en cohérence avec les besoins et les attentes de la personne concernée. Elles peuvent aussi apporter un soutien social et des solutions de répit aux aidants.

Contact

☎ : 03 22 60 64 20

✉ : reseaugeronto@orange.fr

📍 : 33, Quai du Romerel - 80230 Saint-Valéry-sur-Somme

Permanences du lundi au vendredi de 8h30h à 12h30

et de 13h30 à 17h00

D'autres lieux d'informations de proximité peuvent vous accompagner :

Les Mairies du territoire et leurs Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) ;

Les services du Département :

En Seine-Maritime (76) : Centre Médico-Social

☎ : 02 35 86 50 33

📍 : Rue de Clèves - 76260 EU

Ou l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS)

Dieppe – Neufchâtel

☎ : 02 32 14 58 00

📍 : 1, avenue Pasteur - 76204 Dieppe Cedex

Dans la Somme (80) : Maison Départementale des Solidarités et de l'Insertion

☎ : 03 60 03 42 00

📍 : 1 bis, rue Frédéric CHOPIN - 80130 Friville-Escarbotin

Ou le Centre Autonomie de Picardie Maritime :

☎ : 03 22 97 21 26

✉ : territoire.picardiemaritime@somme.fr

📍 : 2, rive droite de la Somme - 80100 Abbeville



SOINS INFIRMIERS : Les services de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.)

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) assurent des prestations sous la forme de soins techniques et relationnels, mettant en œuvre notamment :

- Des soins de nursing, c'est-à-dire des soins d'hygiène et de confort permettant à la personne de maintenir, restaurer ou compenser ses capacités d'autonomie ;
- Des soins techniques infirmiers ;
- Un accompagnement dans l'environnement social et familial ;
- Un accompagnement dans le parcours de soins (coordination avec les autres acteurs).

Les personnes dépendantes (âgées ou handicapées) vivant à domicile ou dans les établissements non médicalisés peuvent en bénéficier, sur prescription médicale uniquement.

Un SSIAD est présent sur le territoire de la CCVS, à Eu.

Ses coordonnées sont :

📍 : SSIAD du Centre Hospitalier d'Eu
2, rue de Clèves - 76260 EU
☎ : 02 27 28 22 22
✉ : ssiad@ch-de-eu.fr

A toutes fins utiles, la liste des SSIAD peut être consultée sur l'annuaire sanitaire et social, aux adresses suivantes :

Pour la Seine-Maritime : <https://www.sanitaire-social.com/annuaire/services-de-soins-infirmiers-a-domicile-ssiad/seine-maritime-76>

Pour la Somme : <https://www.sanitaire-social.com/annuaire/services-de-soins-infirmiers-a-domicile-ssiad/somme-80>

SERVICES D'AIDES A DOMICILE :

Les services d'aides à domicile permettent le maintien à domicile en évitant des admissions trop précoces en établissement.

Le rôle de l'aide à domicile peut être d'ordre ménager pour les personnes âgées dont la perte d'autonomie ne leur permet ni de procéder, ni de faire face aux tâches d'hygiène et d'entretien de leur lieu de résidence.

Le rôle de l'aide à domicile peut aussi être celui d'assistante de vie. Dans ce cas, son rôle est d'exercer des fonctions pour faciliter la vie quotidienne de la personne âgée.

Les prestations de l'aide à domicile peuvent être multiples :

- Soins d'hygiène / habillage ;
- Entretien du logement / du linge ;
- Stimulation ;
- Accompagnements extérieurs ;
- Préparations des repas ;
- Aide administrative.

Le financement du service d'aide à domicile peut être personnel, mais différents types d'aides existent : Allocation Personnes Agées, Aides des Mutuelles ou des caisses de retraite...

Les prestataires intervenant sur le territoire sont :

Nom de la structure	Contact	Périmètre d'intervention (sur la CCVS)
ADMR de Dieppe	☎ : 02 35 04 63 30 ✉ : eu-saint-nicolas@fede76.admr.org 📍 : Maison des services 18, rue Thiers - 76200 DIEPPE	Eu, Incheville, Monchy-sur-Eu, Saint-Pierre-en-Val, Longroy, Ponts-et-Marais, le Tréport
La Côt'Yères	☎ : 02 32 93 90 93 ✉ : cotyeres@fede76.admr.org	Flocques, Criel-sur-Mer, Etalondes, Saint-Rémy-Boscrocourt, Millebosc, Le Mesnil-Réaume, Baromesnil
CCAS du Tréport	☎ : 02 35 50 55 22 ✉ : ccas@ville-le-treport.fr 📍 : Mairie - Rue François Mitterrand 76470 LE TREPORT	Le Tréport
CCAS d'Eu	☎ : 02 35 50 18 24 ✉ : ccas.eu@gmail.com 📍 : Rue Jean Duhornay - 76260 EU	Eu
CCAS de Mers-les-Bains	☎ : 02 35 86 26 66 ✉ : ccas@ville-merslesbains.fr 📍 : 30-44, Avenue Pierre et Marie Curie 80350 MERS-LES-BAINS	Mers-les-Bains
CCAS d'Ault	☎ : 03 22 60 41 21 ✉ : ccas@ault.fr 📍 : 27 bis, Grande rue - 80460 AULT	Ault
Maison du Vimeu Vert	☎ : 03 22 26 28 15 ☎ : 03 22 26 89 27 ✉ : vimeuvert@wanadoo.fr 📍 : 7, route d'Abbeville - 80210 Tours-en-Vimeu	Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Buigny-lès-Gamaches, Dargnies, Embreville, Friaucourt, Gamaches, Mers-les-Bains, Oust-Marest, Saint-Quentin-Lamotte, Woignarue, Etalondes, Eu, Incheville, Le Tréport, Longroy, Melleville, Millebosc, Monchy-sur-Eu, Ponts-et-Marais, Saint-Pierre-en-Val.
L'Entraide Familiale	☎ : 03 22 24 10 04 ✉ : contact@lentraidefamiliale.fr 📍 : 30, Chaussée Marcadé - 80100 Abbeville <i>Abbeville</i> : Permanences du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 <i>Gamaches</i> : Permanences les lundi et mercredi après-midi et le vendredi matin (67, rue du Général de Gaulle) <i>Béthencourt-sur-Mer</i> : Le mardi matin en mairie	Ensemble des communes membres de la CCVS situées dans la Somme : Allenay, Ault, Beauchamps, Dargnies, Embreville, Friaucourt, Mers-les-Bains, Saint-Quentin-Lamotte, Woignarue
Familles Rurales Vimeu Côte Picarde	☎ : 03 22 30 69 98 ✉ : familiale.rurales@orange.fr 📍 : 45, Grande rue - 80130 Bourseville <i>Horaires d'ouverture</i> : Lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, et les mercredis et vendredis de 8h00 à 12h30 (joignable par téléphone de 13h30 à 17h30 le mercredi et de 13h30 à 17h00 le vendredi). En cas d'impossibilité de se déplacer, l'association peut venir sur demande, gratuitement, à domicile pour définir ensemble vos besoins.	Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Buigny-lès-Gamaches, Dargnies, Embreville, Friaucourt, Gamaches, Mers-les-Bains, Oust-Marest, Saint-Quentin-Lamotte, Woignarue
Bien chez soi	☎ : 02 32 14 02 13 ✉ : bienchezsoi@9business.fr 📍 : 69, rue Paul Bignon - 76260 EU Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.	Intervient dans un rayon de 20 km autour de la Ville d'Eu, en Seine-Maritime comme dans la Somme. Evaluation des besoins réalisée au domicile du demandeur.
ADHAP Services	☎ : 02 32 06 52 02 ✉ : adhapp80b@adhap-services.eu 📍 : 20, rue Paul Bignon - 76260 EU	Intervient dans un rayon de 20 km autour de Eu.
Vivre Chez Soi en Normandie	☎ : 02 35 83 21 09 ou 06 08 45 52 51 ✉ : contact@vivrechezsoiennormandie.com 📍 : 10, rue Auguste Renoir - 76370 BERNEVAL-LE-GRAND	
Société DOM'Services + 80	☎ : 03 22 26 87 95 ✉ : ds.plus.80@orange.fr 📍 : 20, Place Jean Jaurès - 80130 Friville-Escarbotin	



LE PORTAGE DE REPAS :



C'est une solution pour combiner le maintien à domicile avec une alimentation saine et adaptée aux besoins de la personne.



Ce sont des prestataires de service (sociétés spécialisées) qui gèrent les repas. Les repas chauds ou froids sont livrés à domicile, la nourriture est adaptée aux besoins et exigences alimentaires de la personne (régime sans sel, sans sucre, repas moulinés, etc...).

Le coût du portage de repas varie selon le prestataire choisi, de même que la composition des menus : à la carte ou menu fixe.

Certains proposent même une vigilance sociale, pour les personnes âgées les plus isolées et fragilisées.

Le financement du service de portage de repas peut être personnel, mais différents types d'aides existent : Allocation Personnes Agées, Aides des caisses de retraite...

Les prestataires proposant un service de portage de repas sur le territoire sont :

Nom de la société	Contact	Informations complémentaires
M. CUISSETTE	☎ : 06 79 02 81 31 ✉ : cuissette.andre@orange.fr 📍 : 6, avenue de la Falaise - Mesnil Val 76910 CRIEL-SUR-MER	Services supplémentaires : ■ Livraison de repas à domicile ; ■ Collecte et livraison à domicile de linge repassé ; ■ Livraison de courses à domicile ; ■ Préparation de repas à domicile ; ■ Entretien divers.
VITAMINE	☎ : 03 22 28 79 59 ✉ : contact@vitame-abbville.fr 📍 : 8, rue du Massacre - 76260 EU	Communes de la CCVS couvertes : Flocques, Criel-sur-Mer, Etalondes, Saint-Rémy-Boscrocourt, Millebosc, Le Mesnil-Réaume, Baromesnil



TÉLÉALARME / TÉLÉASSISTANCE :

Cette prestation s'adresse tout particulièrement aux personnes isolées, qui ne se sentent pas en sécurité dans leur domicile. La téléalarme consiste en un boîtier que l'on porte toujours sur soi et qui permet, par simple pression en cas de chute, malaise, accident, agression..., de déclencher une alarme téléphonique directement auprès d'une centrale de surveillance fonctionnant 24H/24, 7J/7. Celle-ci peut alors appeler au domicile (pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise manipulation) et, en cas de non-réponse,

déclencher les interventions appropriées : appel à un voisin, famille, pompiers, SAMU...

Ce service est proposé sur abonnement par des associations ou sociétés spécialisées.

Son financement peut être personnel, mais différents types d'aides existent : Allocation Personnes Agées, Aides des caisses de retraite...

Les prestataires intervenant notamment en Seine-Maritime sur le territoire sont :

Nom de la structure	Contact	Périmètre d'intervention (sur la CCVS)
CCAS du Tréport	☎ : 02 35 50 55 22 ✉ : ccas@ville-le-treport.fr 📍 : Mairie - Rue François Mitterrand 76470 LE TREPORT	Le Tréport
CCAS d'Eu	☎ : 02 35 50 18 24 ✉ : ccas.eu@gmail.com 📍 : Rue Jean Duhornay - 76260 EU	Eu
Familles Rurales Vimeu - Côte Picarde	☎ : 03 22 30 69 98 ✉ : familiale.rurales@orange.fr 📍 : 578, Grande rue - 80130 Bourseville	Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-sur-Bresle, Buigny-lès-Gamaches, Dargnies, Embreville, Friaucourt, Gamaches, Mers-les-Bains, Oust-Marest, Saint-Quentin-Lamotte, Woignarue
Prestataires privés :		
ASSYTEL	☎ : 06 06 46 37 58 ✉ : eloir.michael@neuf.fr	Ensemble des communes de la CCVS
SIGN'ALLO	☎ : 02 35 62 11 69 ✉ : signallo@coordin.org	Ensemble des communes de la CCVS

Dans la Somme, le Département organise la diffusion du service d'assistance via son unique prestataire : Mondial Assistance. Pour bénéficier de la téléassistance, contacter le Centre Autonomie Picardie Maritime, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

☎ : 03 22 97 21 26

📍 : 2, rive droite de la Somme - 80100 Abbeville

Il vous communiquera les coordonnées de l'organisme de proximité conventionné par le Département (Mairie, association...) qui vous guidera, répondra à vos questions et vous accompagnera dans la réalisation des démarches.

En complément, une assistance psychologique existe dans la Somme si la vie quotidienne vous pèse, si l'ennui et les idées noires vous envahissent, vous pouvez avoir accès gratuitement à un service d'assistance psychologique, complémentaire au service de téléassistance proposé par le Conseil départemental de la Somme.

Les professionnels de l'écoute et du dialogue qui le composent sauront vous apporter un soutien et une aide.

Il vous suffit d'appuyer sur le bouton de votre télécommande et de préciser à l'opérateur que vous souhaitez entrer en contact avec un des psychologues. Averti de votre appel, il prendra alors contact avec vous dans les meilleurs délais possibles.

Par ailleurs, lorsqu'il apparaît que vous rencontrez des difficultés particulières pouvant affecter votre moral, les psychologues sont eux-mêmes susceptibles de vous contacter pour prendre de vos nouvelles. Il vous appartient alors de décider si vous souhaitez donner suite ou non à cette prise de contact.

Ce service est aussi accessible et gratuit pour la personne qui vous aide au quotidien (parent, enfant, ami, bénévole...). Un espace d'écoute et de soutien individualisé et spécialement dédié. Il lui suffit de composer le **01 78 40 35 36**.



L'HÉBERGEMENT :

Différents types d'hébergement pour les personnes âgées existent tenant compte de leurs choix et de leur degré d'autonomie : des hébergements pour personnes âgées autonomes, des hébergements médicalisés, des solutions ponctuelles, et de l'hébergement hors établissement.

Les hébergements pour personnes âgées autonomes :

➔ **La Résidence Autonomie ou foyer logement**, où les personnes âgées vivent de manière indépendante en bénéficiant d'un environnement plus sécurisé et de services collectifs facultatifs (restauration, ménage, animations...), sont souvent construites à proximité des commerces, des transports et des services, ce qui permet aux résidents d'en profiter.

Les résidences-autonomie ne sont pas, en principe, destinées à recevoir des personnes qui ont besoin de soins médicaux importants ou d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne.

Si le foyer est habilité à l'aide sociale, il est possible, à condition de remplir certains critères, de bénéficier de cette aide.

Des foyers logements sont présents sur le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs :

■ **A Eu :**
Résidence Edmond MICHELET
Place du Champs de Mars - 76260 Eu
☎ : 02 35 86 17 49
✉ : rpa@seminor.fr

■ **A Gamaches :**
Résidence Louis PASTEUR
27, rue Louis Pasteur - 80220 Gamaches
☎ : 03 22 30 92 60
✉ : rpa@seminor.fr

➔ **Les MARPA ou Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Âgées** sont des petites unités de vie volontairement limitées à moins de 25 résidents. Ces structures à taille humaine sont composées de logements de type T1 pour les personnes seules et de type T2 pour les couples. Chaque résident emménage avec son propre mobilier.

Les objectifs sont de :

- Permettre aux résidents de disposer d'un vrai « chez soi » en toute sécurité.
- Favoriser l'autonomie tout en veillant au confort de chaque résident.

Sous la direction d'une ou d'un responsable, l'équipe coordonne les services autour des résidents afin de proposer un accompagnement individualisé, progressif et adapté à chacun.

Pour prévenir la dépendance, la stimulation intellectuelle passant par des activités sociales et culturelles y est encouragée, mais chaque résident reste libre de choisir ses activités, de recevoir des amis, sa famille, d'aller et venir sans horaire contraignant.

Les MARPA proposent différents services permettant aux résidents un accompagnement plus ou moins prononcé en fonction de leurs besoins. Les résidents ont la possibilité de choisir ou de conserver leurs professionnels de santé, ainsi que leur aide à domicile.

Pour entrer au sein d'une MARPA, les futurs résidents doivent d'une part le souhaiter pleinement, de manière éclairée, d'autre part être en mesure de se déplacer seul ou avec une aide technique.

Aucune MARPA n'est présente sur le territoire de la CCVS, les plus proches se trouvent :

■ **A Londinières :**
MARPA Le Beau Soleil
Rue du Beau Soleil - 76660 Londinières
☎ : 02 32 97 03 14
✉ : marpalebeausoleil@wanadoo.fr

■ **A Feuquières-en-Vimeu :**
MARPA Les Aïauts
4, rue Altiéro Spinelli - 80210 Feuquières-en-Vimeu
☎ : 03 22 26 76 47
✉ : marpalesaiauts@orange.fr

Les hébergements médicalisés : EHPAD

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes représentent une solution d'accueil (24/24h) pour des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Les prestations sont l'hébergement, la restauration, la blanchisserie, les activités de loisirs et de maintien de l'autonomie, l'aide permanente à la vie quotidienne, la surveillance médicale et la dispensation de soins.

Les prestations sont classées en trois catégories de tarification :

- Tarif « hébergement » (administration générale, entretien, restauration, hôtellerie) : Il ne varie pas selon l'état de dépendance de la personne et est identique à tous les résidents d'un même établissement. Toutefois, si l'établissement y est habilité et que le résident justifie de ressources insuffisantes, l'aide sociale à l'hébergement peut couvrir une partie de ce coût.
- Tarif « dépendance » (prestations d'aide et de surveillance nécessaire à l'accomplissement des actes de la vie courante) : plus le résident est dépendant, plus le coût est élevé. Toutefois, l'Allocation Personnalisée Autonomie supporte une grande partie de ce coût.
- Tarif « soins » : Directement pris en charge par l'Assurance-Maladie.

Les solutions ponctuelles : L'accueil temporaire en EHPAD

H.T.

Il offre la possibilité aux personnes âgées d'être hébergées de quelques jours à plusieurs semaines, voire quelques mois.

Les raisons d'un hébergement temporaire peuvent être multiples :

- Indisponibilité momentanée de l'aidant principal : hospitalisation, convalescence, congés, besoin de répit de l'aidant,
- Réfection ou adaptation d'un logement,
- Transition entre une hospitalisation et le retour à domicile
- Ou, plus simplement, pour changer d'air, se dépayser, et passer des vacances dans un environnement autre.

L'accueil temporaire permet aussi une adaptation progressive à la vie en collectivité lorsque l'on envisage une éventuelle entrée en maison de retraite.

Un dossier d'inscription en EHPAD (avec informations médicales) doit être complété.

Il est à noter que la solution de l'hébergement temporaire n'est pas proposée par tous les EHPAD.

Les établissements figurant dans la liste en pages 38-39 portent une mention **H.T.** lorsqu'ils proposent de l'Hébergement Temporaire.

Une offre de répit pour les aidants : L'accueil de jour

A.J.

L'unité d'accueil de jour est un lieu ouvert à la journée, aux personnes de plus de 60 ans, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, avec l'objectif de prévenir et de maintenir leur autonomie et également de soulager les aidants familiaux.

Les établissements figurant dans la liste en pages 38-39 portent une mention **A.J.** lorsqu'ils proposent de l'Accueil de Jour.

Focus : L'hébergement spécifique Alzheimer U.A.

Il est destiné aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Il s'agit de petites unités offrant un accompagnement spécifique et adapté. Les établissements figurant dans la liste en pages 38-39 portent une mention **U.A.** lorsqu'une Unité Alzheimer y est présente.

ANNUAIRE DES ETABLISSEMENTS

Les EHPAD présents sur le territoire de la CCVS sont :

Nom de l'établissement	Contact
Résidence Korian Les Trois Rives H.T. U.A. A.J.	📍 : 35, rue de Normandie - 80220 GAMACHES ☎ : 03 22 61 55 00 ✉ : lucile.benoit@korian.fr
EHPAD du Centre hospitalier de Eu H.T. U.A.	📍 : 2, rue de Clèves - B.P. 109 - 76260 EU ☎ : 02 27 28 22 22 ✉ : secretariatdirection@ch-de-eu.fr
EHPAD Jean-Ferrat H.T.	📍 : 89, rue du Dr Pépin - 76470 LE TREPORT ☎ : 02 35 86 27 89 ✉ : direction@ehpad-letreport.fr

Les EHPAD présents dans un rayon de 30 km autour du périmètre de la CCVS sont :

Nom de l'établissement	Contact
EHPAD Centre de gérontologie	📍 : 80, route de Doullens - 80100 ABBEVILLE ☎ : 03 22 25 50 00 ✉ : accueil.cms@ch-abbville.fr
EHPAD George Dumont	📍 : 42, boulevard Vauban - 80100 ABBEVILLE ☎ : 03 22 20 63 00 ✉ : ehpad.accueil@ch-abbville.fr
EHPAD Notre-Dame de France	📍 : 18, rue des Minimes - 80100 ABBEVILLE ☎ : 03 22 24 27 21 ✉ : abb@acisfrance.net
EHPAD La Maison de Fannie H.T.	📍 : 21, rue Auguste Perret - 76880 ARQUES-LA-BATAILLE ☎ : 02 35 06 38 38 ✉ : res-arqueslabataille@groupecolisee.com
EHPAD Résidence du Duc d'Aumale H.T.	📍 : 3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE ☎ : 02 32 97 52 30 ✉ : maison.de.retraite.aumale@wanadoo.fr
EHPAD Les Matins Bleus	📍 : 1, rue du Château - 76370 BELLEVILLE-SUR-MER ☎ : 02 35 04 65 00 ✉ : accueilmatinsbleus@orange.fr
EHPAD Massé de Cormelles H.T.	📍 : 8, rue du Petit-Fontaine - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE ☎ : 02 32 97 51 90 ✉ : cormeilles-direction@wanadoo.fr
EHPAD Coiret Chevalier U.A.	📍 : 137, rue du Maréchal-Foch - 80410 CAYEUX-SUR-MER ☎ : 03 22 26 02 20 ✉ : mr.cayeux.sur.mer@wanadoo.fr
EHPAD Château Michel U.A. A.J.	📍 : 98, avenue des Canadiens - 76200 DIEPPE ☎ : 02 32 14 76 80 ✉ : dguerinbachelot@ch-dieppe.fr
EHPAD Jacques Bonvoisin H.T. U.A.	📍 : 7, rue Huguette Bonvoisin - 76200 DIEPPE ☎ : 02 32 90 39 20 ✉ : direction.residence-jacquesbonvoisin@fces.fr
EHPAD Village Opad H.T. U.A. A.J.	📍 : 3, rue de Dijon - 76200 DIEPPE ☎ : 02 35 84 10 95 ✉ : accueil.village@gmail.com
EHPAD Lemarchand	📍 : 10, place de l'Église - 76630 ENVERMEU ☎ : 02 35 85 70 49 ✉ : ehpad.envermeu@wanadoo.fr

Nom de l'établissement	Contact
EHPAD Les Jardins de Cybèle	📍 : 575, rue du Général de Gaulle - 80120 FORT-MAHON-PLAGE ☎ : 03 22 23 78 78 ✉ : fortmahon@jardinsdecybele.com
EHPAD Joseph-Petit H.T. A.J.	📍 : 7, place Adéodat-Gilson - B.P. 70052 - 80130 FRIVILLE-ESCARBOTIN ☎ : 03 22 60 35 00 ✉ : residence.joseph.petit@wanadoo.fr
EHPAD du Castel Saint-Joseph H.T. U.A. A.J.	📍 : 18, rue de Blangy - Guimerville - 76340 HODENG-AU-BOSC ☎ : 02 35 93 55 27 ✉ : ssoyez@monsieurvincent.asso.fr
EHPAD Résidence Daniel-Croizé	📍 : Rue de Molliens - 80640 HORNOY-LE-BOURG ☎ : 03 22 90 62 56 ✉ : maison.retraite.hornoy@orange.fr
EHPAD Le Bois-Joli H.T. U.A.	📍 : 79, rue de Saint-Vaast - 76950 LES GRANDES VENTES ☎ : 02 35 83 59 75 ✉ : mdr@boisjoli.fr
EHPAD - Centre hospitalier Fernand Langlois H.T. U.A. A.J.	📍 : Route de Gaillefontaine - B.P. 93 - 76270 NEUFCHATEL EN BRAY ☎ : 02 32 97 56 56 ✉ : smenager@ch-neufchatel.fr
EHPAD Epissos Oisemont H.T.	📍 : 29, rue Roger Salengro - B.P. 70030 - 80140 OISEMONT ☎ : 03 22 25 10 43 ✉ : ehpad.oisemont@epissos.fr
EHPAD de Rue H.T. U.A. A.J.	📍 : Rue du 8 mai 1945 - B.P. 70014 - 80120 RUE ☎ : 03 22 25 20 00 ✉ : direction@chibs.fr
EHPAD Résidence de la Scie H.T.	📍 : 2, route des Vergers - 76590 ST-CRESPIN ☎ : 02 35 83 31 49 ✉ : residence.lascie@wanadoo.fr
EHPAD Neuville H.T. U.A. A.J.	📍 : 33, quai du Romerel - 80230 ST-VALERY-SUR-SOMME ☎ : 03 22 60 28 00 ✉ : direction@chibs.fr
Résidence des Pays de Somme H.T. U.A. A.J.	📍 : Rue Clodomir Ducroq - 80520 WOINCOURT ☎ : 03 22 26 40 56 ✉ : direction@chibs.fr

Légende :

U.A. : Dispose d'une unité Alzheimer ;

H.T. : Propose de l'hébergement temporaire

A.J. : Accueil de jour.



Pour aller plus loin, un annuaire des établissements pour personnes âgées est disponible en ligne sur le « Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches », via ce lien : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ehpad-en-hebergement-permanent/76/0>



L'HEBERGEMENT (suite) :

Les solutions d'hébergement hors établissement : L'accueil familial

À mi-chemin entre le maintien à domicile et la maison de retraite, l'accueil familial offre une solution alternative.

Une accueillante familiale est une personne qui a reçu, à l'issue d'une enquête, un agrément du conseil départemental pour accueillir à titre onéreux des personnes âgées ou handicapées adultes.

Cet agrément certifie que la personne accueillie bénéficie :

- De conditions d'accueil permettant d'assurer sa santé, sa sécurité, son bien-être physique et moral, avec notamment une présence attentive, sécurisante et stimulante auprès d'elle ;
- D'un logement conforme aux normes en vigueur (9 m² pour une personne seule et de 16 m² pour deux

personnes) et adapté aux contraintes liées à l'âge et/ou au handicap des personnes pouvant être accueillies ;

- De l'assurance d'un suivi social et médico-social piloté par le Conseil départemental ;
- D'une continuité de l'accueil. En effet, si l'accueillant familial doit s'absenter, il doit assurer une continuité de l'accueil.

Après obtention de l'agrément, les services sociaux du conseil départemental effectuent régulièrement des contrôles.

Les « accueillants » suivent par ailleurs des formations obligatoires organisées par le Conseil Départemental.

La liste des accueillants familiaux est disponible auprès des services départementaux :

En Seine-Maritime	Dans la Somme
✉ : Hôtel du Département Quai Jean Moulin - CS 56101 76101 Rouen Cedex ☎ : 02 35 03 55 55	✉ : Conseil départemental de la Somme Direction de l'Autonomie des personnes âgées et handicapées Service Accueil Familial 1, boulevard du Port 80026 Amiens cedex 1 ☎ : 03 22 97 24 36

LES AIDES FINANCIERES :

Aides financières diverses :

Des aides financières, telles que l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) attribuée par les Conseils Départementaux, existent et peuvent être mobilisées, sous conditions, pour couvrir en partie les dépenses de toute nature pour les personnes ayant besoin d'aides pour accomplir des actes essentiels de la vie ou si leur état nécessite une surveillance régulière.

Des conseils et les formulaires types peuvent être fournis aux différents guichets d'accueil spécialisés (UTAS, CMS, CCAS, CLIC...).

De nombreux formulaires types et services en ligne - dont des simulateurs d'aides - sont disponibles sur le site internet « Pour les personnes âgées », via ce lien :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/qui-sadresser/aides-aux-personnes-agees-formulaires-et-services-en-ligne>

La liste des services énumérés sur ce site n'est pas exhaustive.

Aides relatives au logement :

Les personnes âgées de plus de 65 ans peuvent bénéficier d'aides pour financer les travaux liés à l'accessibilité et/ou à l'adaptation du logement.

Pour obtenir plus de renseignements, une présentation des structures ressources en matière d'habitat est proposée en page 14 du présent guide, dans la thématique « Accès aux Droits ».



Rompre l'isolement :

Filleul'Âge : Un outil pour recréer du lien social et rompre l'isolement des personnes âgées

Le dispositif Filleul'âge a été mis en place par l'association ACSAD (Association de Coopération Sociale d'Action et de Développement), en partenariat avec le Département de Seine-Maritime, les centres sociaux du territoire et l'association France Bénévolat, afin d'organiser la visite de courtoisie de bénévoles auprès de personnes âgées.

L'objectif est de créer du lien social et de rompre l'isolement des personnes âgées, avec ce dispositif qui s'adresse majoritairement aux personnes âgées de 60 ans et plus, dont l'isolement peut être :

- Dû à une rupture dans la vie familiale (décès, éloignement de la famille...);
- Lié à une pathologie (problèmes de mobilité, troubles cognitifs...).

Pour fonctionner, il s'appuie sur un réseau de bénévoles, formés par l'ACSAD. L'objectif de la formation de deux jours est d'accompagner le bénévole dans son intervention auprès de ces publics.

Certains critères sont nécessaires pour être bénévole, il faut :

- Avoir suivi la formation Monalisa ;
- Être disponible ;
- Être discret ;
- Être souriant ;
- Être à l'écoute ;
- Être engagé.

Les missions du bénévole sont :

- Tenir ponctuellement compagnie à l'ainé ;
- Créer une relation de convivialité par le biais d'activités décidées en commun ;
- Ecouter, soutenir moralement ;
- Informer et faire participer l'ainé aux possibilités d'ouverture sociale de son environnement ;
- Respecter la dignité, la liberté, la vie privée, les opinions et les habitudes de chacun ;
- Être honnête avec l'ainé et refuser toute contrepartie financière.

En cas d'incompatibilité d'humeur, il est possible d'arrêter la filiation. Pour cela, il faut simplement prévenir le référent du Centre social.

Si vous avez envie de donner de votre temps pour rompre l'isolement de personnes âgées en devenant bénévole pour Filleul'âge, vous pouvez contacter :

L'ACSAD (Association de Coopération Sociale d'Action et de Développement)

☎ : 02 35 85 54 08

📍 : 17, rue Saint-Julien - 76880 Arques-la-Bataille

✉ : acsad@orange.fr

Ou les Centres sociaux et Espace de Vie Sociale du territoire, partenaires de l'opération :

Espace de Vie Sociale « Rayon de Soleil » à Eu :

☎ : 02 35 40 26 68

📍 : 56, rue Paul Bignon - 76260 Eu

✉ : direction.rayon2soleil@gmail.com

Centre d'Action Sociale « Pastel » du Mesnil-Réaume :

☎ : 02 35 50 03 14

📍 : 24b, rue René Delcourt - 76260 Le Mesnil-Réaume

✉ : centre.pastel@wanadoo.fr

Espace Social et Culturel « L'Ancre » du Tréport :

☎ : 02 27 28 06 50

📍 : Chemin des Veillées - 76470 Le Tréport

✉ : lancre@wanadoo.fr

Pour plus de renseignements, un livret d'accueil Filleul'Âge a également été élaboré, il peut être demandé auprès des partenaires ci-dessus.



Des activités diverses et variées pour bien vieillir :

La vie sociale, le contact avec les autres, le fait d'échanger, de s'instruire et même de se distraire ensemble est un facteur important d'équilibre et d'épanouissement personnel.

De la même façon, moralement et physiquement, les bienfaits de l'activité sportive sont démontrés. Quel que soit l'âge, elle joue un rôle essentiel pour le bien-être et la santé. Elle est à la fois bénéfique pour la tête (stimulation de la mémoire et du moral, création de relations et de liens sociaux) et pour le corps. Ainsi, à plus long terme, la pratique d'une activité physique adaptée permet de diminuer le risque de développer certaines pathologies : cancers, troubles de l'équilibre...

Des activités diverses et variées sont proposées sur le territoire par les associations locales, mais aussi les centres sociaux, l'espace de vie sociale, des prestataires privés...

Une activité répondant à vos envies est certainement présente près de chez vous. Alors, n'attendez plus et inscrivez-vous !

Les caisses de retraite et Santé publique France vous aident aussi à bien vivre votre âge. Pour plus d'informations, consulter le site : www.pourbienvieillir.fr



Information sur les réseaux de soins palliatifs :

Le réseau de soins s'adresse à toute personne, quel que soit son âge :

- En situation de soins palliatifs ;
- Suivie pour un cancer ;
- Suivie pour maladie chronique, neurologique et évolutive.

Il s'adresse également aux proches impliqués dans la prise en charge à domicile et à tous les professionnels de santé.

L'objectif est de favoriser le projet de vie du patient dans son lieu de vie, dans le respect de ses choix et de permettre à tout patient non-hospitalisé de pouvoir bénéficier des soins palliatifs et d'accompagnement.

RESOPAL Territoire de Dieppe

📍 : 894, route de Rouen - 76550 SAINT-AUBIN-SUR-SCIE

☎ : **Tél : 02 35 82 69 40**

✉ : resopal76@orange.fr

DETENTE ARC EN CIEL (bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs)

📍 : 1437, rue de Mantot - 76970 GREMONVILLE

☎ : **06 78 50 78 12**

✉ : detente.arcenciel@wanadoo.fr

Site : detente-arc-en-ciel.com

5

Intégration des personnes en situation de handicap



BESOIN DE RENSEIGNEMENTS ET DE CONSEILS : UN INTERLOCUTEUR, les M.D.P.H.

Besoin de conseils pour les démarches administratives et sociales concernant les personnes en situation de handicap, 1 interlocuteur privilégié par Département : Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)

Qu'est-ce que c'est ?

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées sont des lieux d'accueil, d'information, de conseils et d'orientation et constituent le guichet unique d'évaluation des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille pour faciliter leurs démarches.

Demande d'allocations, orientation vers un établissement ou un service médico-social, aide humaine, matériel adapté, aménagement du logement ou du véhicule, orientation scolaire ou insertion professionnelle, les agents des MDPH sont là pour vous accueillir et vous répondre.

POUR CONTACTER LA MDPH LA PLUS PROCHE :

Si vous résidez en Seine-Maritime (76) :

☎ : 02 32 18 86 87
✉ : mdph@seinemaritime.fr

Le lieu d'accueil le plus proche est la M.D.P.H. de Dieppe.

📍 : Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS)
1 avenue Pasteur – 76200 Dieppe
Ouvverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h00.

Attention, tous les courriers sont à transmettre auprès de la M.D.P.H. de Rouen :

📍 : 13, rue Poret de Blosserville - 76100 ROUEN



Que vous souhaitiez vivre à votre domicile ou bénéficier d'un accueil ou d'un hébergement, plusieurs interlocuteurs peuvent vous accompagner dans votre projet de vie et différentes solutions existent.

Nous vous les présentons dans ce guide, **mais il est nécessaire de contacter votre MDPH**, les demandes devant toujours être déposées auprès de cet interlocuteur qui devra délivrer une notification d'orientation, préalable nécessaire à toute demande d'admission. Par ailleurs, il est précisé que seule l'offre présente sur le territoire ou à proximité est référencée dans ce guide. Si l'offre pouvant répondre à vos besoins n'est pas disponible sur ce périmètre, elle peut l'être au-delà. Contactez votre MDPH.

Si vous résidez dans la Somme (80) :

☎ : 03 22 97 24 10 ou 0810 119 720
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)
✉ : mdph@somme.fr

Le lieu d'accueil le plus proche est la M.D.P.H. d'Amiens.

📍 : 1, Boulevard du Port - 80037 Amiens Cedex 1
Ouvverte le lundi de 12h30 à 16h30 et du mardi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h30.



VIVRE A VOTRE DOMICILE :

Vous pouvez bénéficier du soutien d'un service d'accompagnement adapté.

POUR LES ADULTES, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) constituent aujourd'hui les acteurs clés du maintien à domicile et de l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées :

➔ **Les SAVS** ont pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement adapté, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens sociaux dans le milieu familial, scolaire, universitaire ou professionnel et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Ils mettent en œuvre les prestations suivantes :

- Evaluation des besoins et des capacités d'autonomie des adultes ;
- Identification de l'aide à mettre en œuvre ;
- Assistance, accompagnement ou aide dans la réalisation des tâches et actes essentiels de la vie quotidienne (liées au logement, au budget, tâches ménagères, courses, démarches administratives, aide à la toilettes, loisirs) ;
- Proposition d'activités sociales diverses pour sortir de l'isolement ;
- Suivi éducatif et psychologique.

Les SAVS présents sur le territoire de la CCVS ou à proximité sont :

En Seine-Maritime :	Dans la Somme :
<p>Au Tréport : SAVS Côte d'Albâtre – Cap Energie 📍 : 28, Avenue des Canadiens - 76470 Le Tréport ☎ : 02 35 50 12 50</p> <p>A Foucarmont : SAVS « Les 4 Saisons – Papillons Blancs » 📍 : 8, Rue du Fond du Buc - 76340 Foucarmont ☎ : 02 32 97 52 70</p> <p>A Dieppe : SAVS de l'APEI de la Région Dieppoise 📍 : 1, Grande rue des salines - 76370 Martin-Eglise ☎ : 02 32 90 55 44</p> <p>A Bacqueville-en-Caux (EPIFAJ) : 📍 : 3, Route d'Ablemont B.P. 21 - 76730 Bacqueville-en-Caux ☎ : 02 35 83 21 10</p>	<p>A Cayeux-sur-Mer : ACVSC - SAVS Cayeux-sur-Mer 📍 : 195, Rue de Bapaume Résidence Marcel Delabie – Appartement 2 Brighton-les-Pins - 80410 Cayeux-sur-Mer ☎ : 09 67 80 95 82</p> <p>A Abbeville : SAVS ADAPEI80 📍 : 50, Rue Firmin de Touvoyon - 80100 Abbeville ☎ : 03 22 20 15 80</p> <p>A Poix-de-Picardie : SAVS EPISSOS 📍 : 10, Rue Edmond Randouin Frocourt - 80290 Poix-de-Picardie ☎ : 03 22 90 02 96</p>

➔ **Les SAMSAH** assurent, en plus des missions dévolues aux SAVS, un accompagnement médico-social adapté. Ces services s'adressent à des personnes plus lourdement handicapées. Aucun SAMSAH n'est présent sur le territoire de la CCVS. Cependant, les plus proches peuvent rayonner sur le territoire de la CCVS :

En Seine-Maritime, à Dieppe : SAMSAH ALVE
 📍 : 30 bis, Rue Thiers - 76200 Dieppe
 ☎ : 02 32 06 88 93
 ✉ : samsahdieppe@alve.fr

Dans la Somme, à Abbeville : SAMSAH « La Nouvelle Forge »
 📍 : 10, Boulevard de la République - 80100 Abbeville
 ☎ : 09 70 20 80 80

POUR LES ENFANTS, les Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.) interviennent à domicile et au sein des établissements auprès d'enfants et d'adolescents handicapés scolarisés en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'inclusion collective (ULIS...).

Les SESSAD ont pour missions d'apporter en lien avec la famille et les partenaires concernés, un soutien et un accompagnement personnalisé à l'inclusion scolaire et à l'acquisition de l'autonomie des jeunes porteurs d'un handicap.

L'intervention des professionnels de ces services, reposant sur des équipes pluridisciplinaires a lieu en milieu scolaire, dans tout autre lieu de vie (domicile, lieu d'accueil de la petite enfance...) ou dans les locaux du SESSAD.

Le SESSAD est rarement le seul acteur à intervenir dans le parcours de soins d'un enfant handicapé. Il peut accompagner ou prendre le relai d'autres intervenants.

Un SESSAD est présent sur le territoire de la CCVS, à Eu. Il s'agit du SESSAD « La Busine » intervenant auprès d'enfants et d'adolescents porteurs d'une déficience intellectuelle et/ou troubles associés.

Ses coordonnées sont les suivantes :

📍 : 35, rue Charles MORIN - 76260 EU
 ☎ : 02 35 84 61 99
 ✉ : pep2s.ime@pep76.asso.fr
 En Seine-Maritime, deux autres SESSAD interviennent sur le territoire :

➔ **Le SESSAD Henri WALLON**, situé à Dieppe, accueille des enfants et adolescents de 6 à 20 ans, sur notification MDPH, avec déficiences intellectuelles et/ou troubles associés. Ses coordonnées sont les suivantes :

📍 : 4, rue Saint-Vincent de Paul - 76260 EU
 ☎ : 02 32 90 03 24
 ✉ : a.ferey@apajh.asso.fr

➔ **Le SESSAD DIAPASON** de l'APEI à Arques-la-Bataille accueille des enfants et adolescents de la naissance à 20 ans ayant un diagnostic d'autisme ou de TSA (Trouble du Spectre Autistique) et bénéficiant d'une notification SESSAD de la MDPH.

Ses coordonnées sont les suivantes :

📍 : 1, rue Albert Thoumyre - 76880 Arques-la-Bataille
 ☎ : 02 35 84 66 67
 ✉ : sessaddiapason@apeidieppe.fr

Une offre de répit est proposée pour les aidants et familles d'enfant ou d'adulte en situation de handicap (quel que soit le handicap).

Plusieurs services sont proposés : soutien financier pour la garde à domicile, les week-end, séjours vacances...

☎ : 06 34 84 66 64

SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD), D'AIDES À DOMICILE, DE PORTAGE DE REPAS, OU DE TÉLÉASSISTANCE :



Ces divers services présentés en pages 32 à 35 du présent guide dans la thématique « Personnes âgées » peuvent également répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.



L'ACCUEIL / L'HÉBERGEMENT :

L'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ENFANTS :

Les Instituts d'Éducation Motrice (IEM) : I.E.M.

Les Instituts d'éducation motrice accueillent des enfants ou des adolescents présentant un handicap moteur associé ou non à un handicap cognitif entraînant une limitation importante de leur autonomie. Ces enfants nécessitent alors un suivi médical rapproché, une prise en charge rééducative et une éducation spécialisée (scolarité adaptée, aide d'éducateurs), afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle.

Elle comporte, en fonction de la nature et du degré du handicap :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;
- La surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage nécessaire ;
- L'éducation motrice ou les rééducations fonctionnelles nécessaires ;
- L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et sa famille ;
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances, le développement d'un niveau culturel ;
- L'éducation physique et sportive ;
- Des actions d'éducation spécialisée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut les moyens socio-culturels existants.

La prise en charge en Institut d'Éducation Motrice peut concerner des enfants ou adolescents ayant un handicap moteur associé ou non à un handicap cognitif, aux stades de l'éducation précoce à la formation scolaire (jusqu'au secondaire).

Les Instituts d'Éducation Motrice situés à proximité du territoire de la CCVS, sont indiqués dans l'annuaire des établissements si après et portent la mention **IEM**.

Les listes des Instituts d'Éducation Motrice sont disponibles via les liens suivants :

Pour la Somme : <http://www.somme.fr/personnes-handicapees/handicap-enfant>

Pour la Seine-Maritime : <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements/jeunes-handicapes/etablissement-pour-deficient-moteur-192/rgn-haute-normandie.html>

Les Instituts Médico-Educatifs (IME) : I.M.E.

Les Instituts Médico-Educatifs assurent une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants handicapés présentant une déficience à prédominance intellectuelle. Les équipes de ces établissements (et notamment des éducateurs) y mettent donc en œuvre un accompagnement global tendant à favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie, de la formation générale et professionnelle.

Cet accompagnement comporte :

- L'accompagnement de la famille ou de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;
- Les soins et les rééducations ;
- La surveillance médicale régulière, générale, ainsi que celle de la déficience et des situations de handicap ;
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimal ;
- Des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation.

Les I.M.E. accueillent en internat ou en externat des enfants et des adolescents handicapés avec déficience à prédominance intellectuelle, quel que soit leur degré de déficience.

Les Instituts d'Éducation Motrice situés sur le territoire de la CCVS ou à proximité, sont indiqués dans l'annuaire des établissements si après et portent la mention **I.M.E.**

Les listes des Instituts Médico-Educatifs sont disponibles via les liens suivants :

Pour la Somme : <http://www.somme.fr/personnes-handicapees/handicap-enfant>

Pour la Seine-Maritime : <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements/jeunes-handicapes/institut-medico-educatif-i-m-e-183/rgn-haute-normandie.html>

LES SOLUTIONS PONCTUELLES : l'accueil de jour et l'hébergement temporaire

L'accueil de jour : A.J.

Il correspond à un accueil à la journée ou à la demi-journée. Il permet de :

- Bénéficier des activités à visée occupationnelle et socio-éducative proposées par l'établissement, de créer ou maintenir une vie sociale, de rompre l'isolement du domicile ;
- Être un relais pour une sortie d'hospitalisation, aider à construire le retour à domicile (en lien avec une prise en charge d'un SAMSAH) ;
- Contribuer à accompagner et à soutenir la lente évolution des capacités de la personne ;
- Alléger la charge qui pèse sur les aidants familiaux, leur permettant des temps de répit ;
- Préparer et accompagner une personne pour une future admission en institution.

Toutefois, les accueils de jour situés à proximité du territoire de la CCVS, sont indiqués dans l'annuaire des établissements si après et portent la mention **A.J.**

Des listes plus complètes des accueils de jour pour adultes handicapés sont disponibles via les liens suivants :

Pour la Somme : <http://www.somme.fr/etablisements-ph>

Pour la Seine-Maritime : <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements/adultes-handicapes/foyer-de-vie-pour-adultes-handicapes-382/rgn-haute-normandie.html>

L'hébergement temporaire :

Il s'agit d'un accueil avec hébergement, pour une période déterminée, à durée variable. Cet hébergement permet de répondre à un double besoin :

- Organiser la transition entre deux prises en charge, faire face à une interruption momentanée de prise en charge, voire à une situation d'urgence ;
- Permettre des temps de répit pour les aidants familiaux.

Cet accueil temporaire, dans certaines situations, pourra permettre de faire évoluer le projet d'accompagnement de la personne en maintenant une autonomie maximale et en favorisant les liens sociaux.

Il s'adresse aux personnes handicapées de tous âges vivant à domicile et ne peut dépasser 90 jours par an.



L'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL POUR ADULTES :

Les personnes qui sont dans l'incapacité de vivre de façon autonome peuvent être accueillies dans différents types de structures, offrant un cadre collectif et des aides adaptées à leurs besoins.

L'entrée dans ce type de structure est soumise à une décision de la MDPH, l'évaluation des besoins de la personne au regard de sa situation et de son projet de vie est définie par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

A noter que la décision d'orientation de la MDPH vers un établissement est indispensable, mais ne garantit pas une entrée rapide, celle-ci se faisant sous réserve des places disponibles. Il convient de contacter les établissements concernés et de s'inscrire si besoin sur liste d'attente.

En cas de situation dite « critique » (rupture de parcours ou mise en danger de la personne), la MDPH peut être sollicitée en urgence.

Les Foyers de vie (ou foyers occupationnels) : F.V.

Les foyers de vie proposent des activités à caractère occupationnel et des animations quotidiennes (activités ludiques, éducatives, participation à une animation sociale), en lien avec le projet de vie de la personne.

Le foyer de vie accueille des personnes adultes dont le handicap ne permet pas d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé, mais qui bénéficient d'une autonomie physique ou intellectuelle suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes. Ces personnes ne nécessitent pas de surveillance médicale ni de soins constants.

Les Foyers de vie pour adultes handicapés situés à proximité du territoire de la CCVS, sont indiqués dans l'annuaire des établissements si après et portent la mention F.V.

Des listes plus complètes des foyers de vie sont disponibles via les liens suivants :

Pour la Somme : <https://mdph.somme.fr/mdph/mdph/#vivre-en-etablissement-adapte>

Pour la Seine-Maritime : <https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/adultes-handicapes/foyer-de-vie-pour-adultes-handicapes-382/rgn-haute-normandie.html>

Les Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS) : M.A.S.

Les Maisons d'Accueil Spécialisé assurent aux personnes qu'elles accueillent :

- Une aide et une assistance constante, adaptée au manque d'autonomie des personnes ;
- Les soins médicaux et paramédicaux adaptés (ex : infirmiers, aides-soignants, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, psychomotriciens, aides médico-psychologiques) ;
- Une surveillance médicale régulière ;
- Des activités occupationnelles, d'éveil, d'épanouissement, d'animation et d'ouverture à la vie sociale et culturelle.

L'objectif est de préserver les acquis, de les améliorer si possible ou tout au moins de prévenir leur régression.

Les MAS accueillent des adultes en situation de grave dépendance, ayant besoin d'aide pour la plupart des actes essentiels de la vie quotidienne. Leur état de santé implique une surveillance médicale proche et individualisée, ainsi que des soins constants.

Les Maisons d'Accueil Spécialisées situées à proximité du territoire de la CCVS, sont indiqués dans l'annuaire des établissements si après et portent la mention M.A.S.

Des listes plus complètes des MAS sont disponibles via les liens suivants :

Pour la Somme : <https://mdph.somme.fr/mdph/mdph/#vivre-en-etablissement-adapte>

Pour la Seine-Maritime : <https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/adultes-handicapes/maison-d-accueil-specialisee--m-a-s---255/rgn-haute-normandie.html>

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) : F.A.M.

Les Foyers d'Accueil Médicalisés répondent aux missions essentielles suivantes :

- Développer les apprentissages de la vie quotidienne afin de créer les conditions d'une meilleure autonomie ;
- Accompagner dans tous les actes de la vie ;
- Fournir un lieu de vie et des conditions permettant de s'extérioriser et de favoriser la vie relationnelle, sociale et culturelle ;
- Assurer un suivi médical et des soins constants, nécessaire à la santé physique et psychique ;
- Mettre en œuvre un projet individualisé qui permet de développer les potentialités des personnes accueillies...

Les Foyers d'Accueil Médicalisés accueillent des adultes qui sont dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle, et qui ont besoin d'une assistance pour la plupart des actes essentiels de la vie courante, ainsi que d'une médicalisation (dans un degré moindre que les MAS).

Les Foyers d'Accueils Médicalisés situés à proximité du territoire de la CCVS, sont indiqués dans l'annuaire des établissements si après et portent la mention F.A.M.

Des listes plus complètes des FAM sont disponibles via les liens suivants :

Pour la Somme : <https://mdph.somme.fr/mdph/mdph/#vivre-en-etablissement-adapte>

Pour la Seine-Maritime : <https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/adultes-handicapes/foyer-d-accueil-medicalise-pour-adultes-handicapes--f-a-m---437/rgn-haute-normandie/Organismes.html>

La résidence accueil de l'ALVE Dieppe :

C'est un lieu proposant un compromis entre besoin d'autonomie et besoin de se sentir en sécurité. Solution de logement accompagné durable pour des personnes ayant un handicap psychique, cette résidence se compose de 21 logements individuels et de parties communes (salon, salle à manger, cuisine, buanderie).

Ces logements sociaux sont loués à des adultes ayant un revenu égal ou inférieur au plafond PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), sans limitation d'âge, présentant un handicap psychique dont l'état est suffisamment stabilisé et dont l'autonomie permet d'accéder à un logement privatif.

Ses missions sont :

- Proposer une solution de logement durable ;
- Favoriser l'accès aux dispositifs de droits communs, en soutenant l'inscription citoyenne des locataires ;
- Lutter contre l'isolement social, en développant des liens sociaux dans le cadre d'un fonctionnement permettant l'aide mutuelle entre locataires, la participation à des activités et l'ouverture sur la cité ;
- Contribuer à l'accès et/ou maintien des soins (somatiques et psychique).

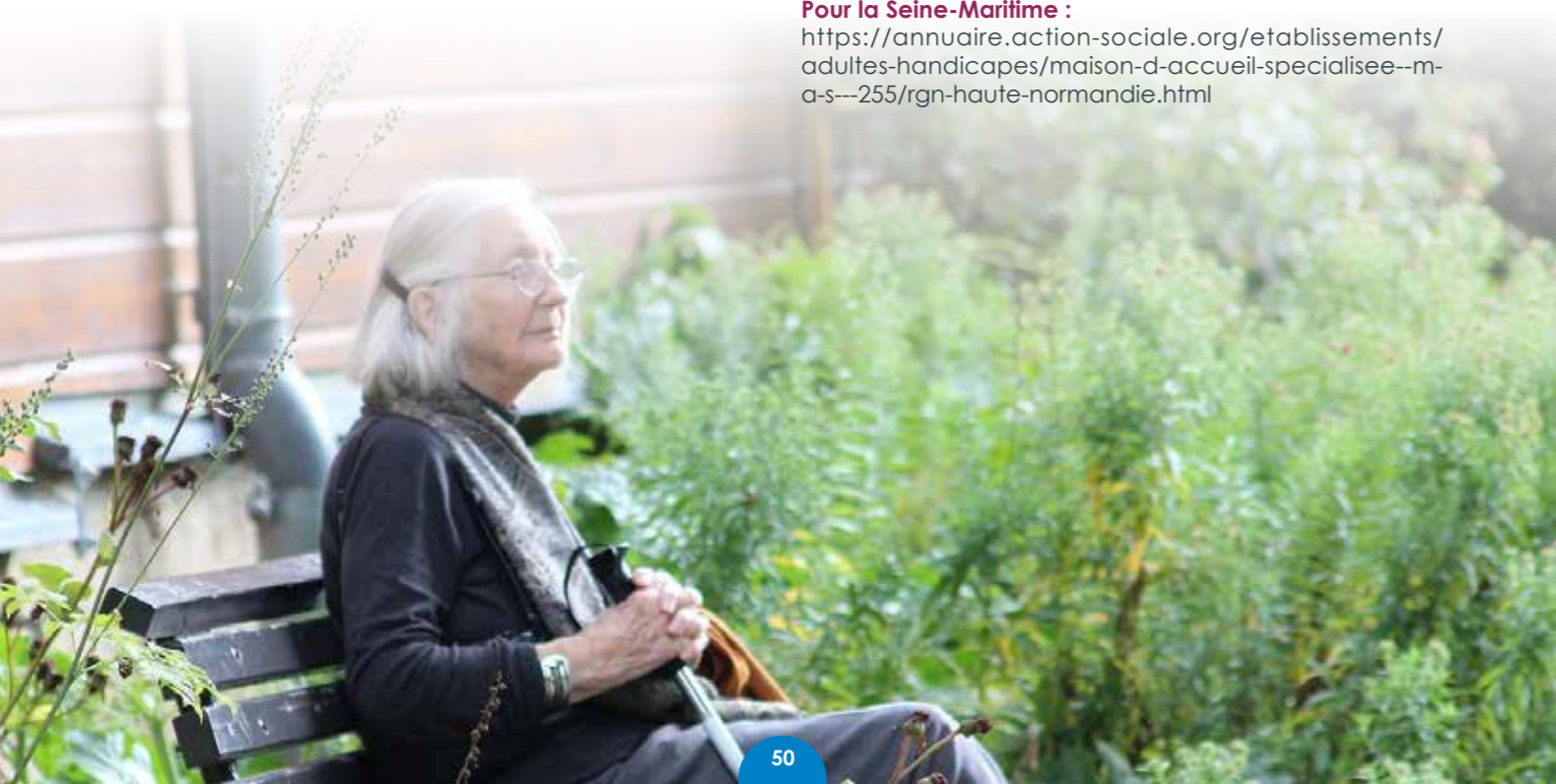
Des accompagnateurs sont présents du lundi au samedi en journée. Il n'y a pas de présence professionnelle la nuit, le dimanche et les jours fériés.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la résidence accueil de l'ALVE Dieppe par téléphone au 02 35 50 16 07 ou au 02 32 06 88 93 ou par mail : residencedieppe@alve.fr































Les Foyers Hébergements : F.H.

Les Foyers d'hébergement pour adultes handicapés assurent l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, dans un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT), ou dans une Entreprise Adaptée.

Les Foyers Hébergements situés à proximité du territoire de la CCVS, sont indiqués dans l'annuaire des établissements ci-après et portent la mention F.H.



ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS ENFANTS ET ADULTES

Nom de l'établissement	Contact
A Arques-la-Bataille :  Institut Médico-Educatif « Le Château Blanc » (APEI)	 : 1, Rue Albert THOUMYRE - Le Château blanc - 76880 Arques-la-Bataille  : 02 35 04 70 60
A Dieppe :   Foyer de vie et Foyer hébergement de l'APEI	 : 17, Quai de l'Yser - 76200 Dieppe  : 02 32 90 00 77
A Dieppe :   Atelier de Jour du Ravelin (APEI)	 : 11, rue Guillaume Ravelin - 76200 Dieppe  : 02 32 90 55 77
A Eu :  I.M.E. des PEP2S de la Busine	 : 1, Rue du Mont Vitot - 76260 Eu  : 02 77 23 21 76
A Foucarmont :    Foyer « Les Quatre Saisons » Association « Les Papillons Blancs »	 : 8, rue du Fond du Buc - 76340 Foucarmont  : 02 32 97 52 70
A Grugny :    Maison d'Accueil Spécialisée et Foyer d'accueil spécialisé/Foyer de vie	 : 634, Rue André Martin - 76690 Grugny  : 02 32 93 80 00
A Saint-Aubin-le-Cauf :  Parc Guy Weber de l'APEI	 : 251, rue du Biffret - 76510 Saint-Aubin-le-Cauf  : 02 35 04 38 84
A Saint-Nicolas-d'Aliermont :   Foyer d'accueil (La Margotière) et accueil de jour (Le Chalet) médicalisés de l'APEI	 : Route de Saint-Aubin-le-Cauf - 76510 Saint-Nicolas-d'Aliermont  : 02 35 86 38 77
A Abbeville : ADAPEI 80 	 : 36, rue de Sanson - 80100 Abbeville  : 03 22 24 33 33
A Abbeville :  Maison d'Accueil Spécialisée « Les Papillons Blancs »	 : 27, rue Victor HUGO - 80100 Abbeville  : 03 22 24 85 44
A Abbeville :  ADAPEI 80 « Les Papillons Blancs »	 : 125, Chemin des Postes - 80100 Abbeville  : 03 22 20 70 80
A Cayeux-sur-Mer :  Foyer de vie « Sœur Rose »	 : 788, Avenue du Comandant Yves Masset - 80140 Cayeux-sur-Mer  : 03 22 26 03 20
A Cayeux-sur-Mer :  CPEA Brighton	 : Rue Parmentier Brighton - 80410 Cayeux-sur-Mer  : 03 22 26 03 05
A Cayeux-sur-Mer :  Maison d'Accueil Spécialisée de l'ACVSC	 : Avenue Parmentier - 80410 Cayeux-sur-Mer  : 03 22 26 03 00
A Cayeux-sur-Mer :  Foyer Hébergement de l'ACVSC	 : Rue de Bapaume - Brighton-les-Pins - 80410 Cayeux-sur-Mer
A Chepy :  Foyer de vie « Les 3 Pavillons »	 : 114, rue Nicolas Antoine de Grouches - 80210 Chepy  : 03 22 60 08 82
A Frocourt :    Accueil de Jour EPISSOS	 : 10, rue Edmond RANDOUIN - 80290 Frocourt  : 03 22 90 02 96
A Grand-Laviers :  IME de la Baie de Somme	 : Rue des jongleurs - 80132 Grand-Laviers  : 03 22 20 12 12
A Pendé :  Accueil de jour de la Baie de Somme (Association Cap Energie)	 : 20, rue du 11 novembre - B.P. 50012 - 80230 Pendé  : 03 22 61 00 15
A Saint-Riquier :   Foyer d'Accueil Médicalisé de l'unité « Personnes handicapées vieillissantes »	 : 7, rue de l'hôpital - B.P. 70006 - 80146 Saint-Riquier  : 03 22 28 92 92
A Saint-Valéry-sur-Somme :  Maison d'Accueil Spécialisée des « Prés Salés »	 : 282, rue Gilbert GAUTHE 802310 Saint-Valéry-sur-Somme  : 03 22 60 00 60

Légende :

-  : Maison d'Accueil Spécialisée
-  : Foyer d'Accueil Médicalisé
-  : Foyer de Vie
-  : Foyer Hébergement
-  : Institut d'Education Motrice
-  : Institut Médico-Educatif
-  : Accueil de jour



HANDICONSULT : FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

HandiConsult est une plateforme ouverte à toute personne ne pouvant pas accéder facilement aux soins existants du fait de leur handicap aussi bien physique que psychique (famille, personnes directement concernées, établissements de santé spécialisés).

L'objectif est de pallier les difficultés rencontrées par les personnes en situation complexe de handicap nécessitant une adaptation des consultations pour accéder aux soins non directement liés au handicap : difficultés d'accès aux salles de consultations, d'installation, de communication notamment lorsqu'il s'agit de personnes polyhandicapés enfants ou adultes et/ou d'expression ou de « coopération » aux soins.

Les CHU d'Amiens et de Rouen se sont dotées de cette plateforme permettant d'orienter vers plusieurs dispositifs d'offre de soins avec des professionnels formés, sensibilisés, du matériel et des techniques adaptés dans diverses spécialités.

Les coordonnées de HandiConsult à Rouen et Amiens sont :

■ **A Rouen :**
 : 02 32 88 87 89
 : handiconsult@chu-rouen.fr

■ **A Amiens :**
 : 03 22 08 76 91 ou 06 43 54 37 56
 : handiconsult@chu-amiens.fr

Au C.H.U. Rouen Normandie, les consultations sont :

Type de consultations	Site
Déglutition	Policlinique de l'hôpital de Bois-Guillaume
Gynécologie	Policlinique de l'hôpital de Bois-Guillaume et hôpital Charles-Nicolle
Ophtalmologique	Policlinique de l'hôpital de Bois-Guillaume et hôpital Charles-Nicolle
Médecine physique et réadaptation	Aux Herbiers à Bois-Guillaume
Soins dentaires et imagerie médicale	Ensemble des hôpitaux du C.H.U. de Rouen

Au C.H.U d'Amiens, les consultations sont :

Type de consultations	Plage de consultation
Gynécologique	1 mercredi après-midi sur deux et tous les jeudis matin
Dentaire	Pas de plage précise
Ophtalmologique	1 ^{er} lundi après-midi de chaque mois
ORL	Pas de plage précise



Autre information :

De nombreuses associations intervenant dans différents champs du handicap existent (associations de malades, de familles, d'aidants, groupes d'entraides...). Le présent guide ne pouvant prétendre à l'exhaustivité, elles ne sont pas mentionnées.

Il faut prévoir environ 10 à 15 minutes lors de la prise de rendez-vous téléphonique afin de renseigner le service de consultation pour le recueil de données afin qu'il puisse assurer une qualité des soins.



DES CENTRES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE :

Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) :

Ils ont pour mission le dépistage, le diagnostic et le traitement précoces des enfants de moins de 6 ans atteints d'une déficience motrice, sensorielle ou mentale (troubles neurodéveloppementaux, troubles du spectre de l'autisme). La prise en charge de l'enfant se fait dans les locaux du CAMSP et de ses antennes avec la famille, à travers une action globale médicale, paramédicale, psychologique et sociale (aide aux démarches / MDPH...). Un soutien dans les lieux de vie (école, halte-garderie) est apporté.

Les C.A.M.S.P. les plus proches se trouvent :

Nom de l'établissement et contact

A Abbeville

📍 : C.A.M.S.P. du Centre Hospitalier
43, rue de l'Isle - B.P. A2 - 80142 Abbeville
☎ : 03 22 25 53 01

A Dieppe

📍 : C.A.M.S.P. Henri Wallon de Dieppe
Fédération APAJH
Centre Henri WALLON
6, rue Saint-Vincent-de-Paul - 76200 Dieppe
☎ : 02 32 90 59 80

Le CAMSP de Dieppe compte deux antennes :

- **Au Tréport** : 87 ter, rue Alexandre Papin 76470 Le Tréport ;
- **A Blangy-sur-Bresle** : 4b, rue des Hêtres Lotissement La Gargatte - 76340 Blangy-sur-Bresle.

Il compte aussi une Unité d'Intervention Développement Précoce (UNIDEP) pour l'accompagnement de jeunes enfants, âgés de 18 à 36 mois, avec suspicion ou diagnostic de troubles du spectre de l'autisme. Elle est située dans les locaux de l'école Sonia DELAUNAY à Dieppe. Pour tout contact, s'adresser au CAMSP Henri Wallon de Dieppe aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) :

Le CMPP Henri Wallon de Dieppe accueille des enfants et adolescents de 0 à 20 ans qui rencontrent des difficultés diverses dans leur développement (psychiques, psychologiques, psychoaffectives, familiales, scolaires et/ou sociales...).

Les coordonnées du C.M.P.P. Henri WALLON sont :
6, rue Saint-Vincent de Paul - 76260 Dieppe
☎ : 02 32 90 52 60.

Il compte trois antennes :

■ CMPP Le Tréport :

📍 : 87 Ter, rue Alexandre PAPIN - 76470 Le Tréport
☎ : 02 27 28 07 07

■ CMPP Blangy-sur-Bresle :

📍 : 4b, rue des Hêtres - Lotissement La Gargatte - 76340 Blangy-sur-Bresle
☎ : 02 32 97 56 20

■ CMPP Auffay :

📍 : 40, rue du béguinage - 76720 Auffay
☎ : 02 35 32 38 27

Dans la Somme, le CMPP le plus proche se trouve à Amiens :

■ CMPP Henri Wallon

📍 : Centre A.L. Caruel 6 181, rue Jean Jaures - 80000 Amiens
☎ : 03 22 43 29 45

DES CENTRES DE RÉFÉRENCE ET DE RESSOURCES SPÉCIFIQUES :

Des centres de référence et de ressources pour vous aider dans le diagnostic et la prise en charge des difficultés liées à un handicap spécifique.

Les Centres de Diagnostic d'Orientation et de Traitement (CDOT) :

Ils accueillent les enfants et adolescents qui souffrent de difficultés diverses au cours de leur développement. A ce titre, ils assurent :

- Le diagnostic et le traitement ambulatoire ou à domicile des enfants et adolescents de 3 à 18 ans dont l'inadaptation est liée à des troubles neuropsychologiques ou à des troubles du comportement ;
- La réadaptation de l'enfant en le maintenant dans son milieu familial et social, et dans son école.

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) :

Ils prennent en charge les enfants et adultes qui présentent des difficultés affectives, psychologiques ou familiales. Ils sont chargés de l'organisation des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile.

En Seine-Maritime, une antenne du C.M.P. du Centre Hospitalier de Dieppe est présente à Eu :

📍 : 9, rue de Verdun - 76260 Eu
☎ : 02 32 14 76 31

Dans la Somme, une antenne du C.M.P. du Centre Hospitalier d'Abbeville est présente à Friville-Escarbotin :

📍 : 17, rue Vallès - 80130 Friville-Escarbotin
☎ : 03 22 26 46 50

Les Centres de Références des Troubles du Langage et des Apprentissages (CRTLA) :

Ils associent les services de neurologie pédiatrique et de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. Il travaille en lien avec les professionnels de santé et de l'éducation et a pour mission d'aider au diagnostic et à la mise en place de prises en charge thérapeutiques, rééducatives ou pédagogiques pour les enfants ou pour les adolescents présentant des troubles du langage et des troubles sévères des apprentissages.

Les coordonnées des Centres de Références des Troubles du Langage et des Apprentissages sont :

En Hauts-de-France :

CHU Amiens-Picardie - Site Sud - Entrée principale

📍 : 1, Rond-Point du Professeur Christian Cabrol 80054 Amiens cedex 1
☎ : 03 22 08 76 75
✉ : centredereferencedulangage@chu-amiens.fr

En Normandie :

CHU de Rouen

📍 : Service de Pédiatrie Néonatale et Réanimation 1, Rue de Gémont - 76031 Rouen Cedex
☎ : 02 32 88 80 99
✉ : gestion.neonatalogie@chu-rouen.fr

Plus de renseignements sur le site Internet, via ce lien :

<https://www.chu-rouen.fr/service/centre-referent-troubles-langage-apprentissages-crtla/>

Les Centres de Ressources Autisme (CRA) :

Ils assurent l'accueil, l'accompagnement, le diagnostic et l'évaluation de l'autisme et des troubles envahissants du développement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte. La structure exerce également des missions d'information, de conseil, d'orientation, de formation et de recherche. Les demandes de diagnostic nécessitent un adressage par un médecin spécialiste, pédiatre ou psychiatre.

Les coordonnées des Centres de Ressources Autisme sont :

En Hauts-de-France :

Centre de Ressources Autisme Picardie

📍 : 4, Rue Grenier et Bernard - 80000 Amiens
☎ : 03 22 66 75 40
✉ : cra-picardie@chu-amiens.fr

En Normandie :

Centre de Ressources Autisme Normandie Seine Eure Centre Hospitalier du Rouvray

📍 : 4, Rue Paul Eluard - 76300 Sotteville-lès-Rouen
☎ : 02 32 95 18 64
✉ : cra@ch-lerouvray.fr

Par ailleurs, depuis juillet 2017, le CAMSP d'Amiens porte une plateforme de diagnostic simple autisme. Une Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO), portée par le CAMSP, est ouverte à Amiens depuis juillet 2019. Elle assure le dépistage et les premières orientations dans les troubles du neurodéveloppement chez les enfants de moins de 7 ans.



AUTISME INFO SERVICE est une plateforme d'écoute, de conseils et de service lancée en 2019.

Par téléphone ou sur internet, chacun peut y trouver des réponses à ses questions sur le dépistage, le diagnostic, les différentes thérapies, la scolarité, les droits des patients, ainsi que des adresses d'établissements d'accueil, d'associations, de centres culturels et sportifs accueillant des personnes autistes.

Par téléphone : 0 800 71 40 40 (appel gratuit du lundi au vendredi de 9 h à 13 h, ainsi que de 18 h à 20 h les mardis)
Sur internet : www.autismeinfoservice.fr





LA RÉINSERTION SCOLAIRE :

La loi du 11 février 2004 rend obligatoire l'inscription des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, dans l'école (ou collège, lycée) la plus proche de leur domicile. Si ce mode d'accueil est trop contraignant, une orientation peut être prononcée par la CDAPH vers un établissement d'enseignement spécialisé (cf. Chapitre Hébergement en établissement médico-social) ou dans une classe d'inclusion scolaire relevant de l'Education Nationale (ULIS). Afin de permettre leur intégration en milieu scolaire, les enfants peuvent bénéficier d'un Plan Personnalisé de Scolarisation proposé par les parents, l'enfant, les soignants et les enseignants de la MDPH.

Plan Personnalisé de Scolarisation (PPS) :

L'objectif du PPS est de définir avec l'enfant ou le jeune et sa famille, un parcours de scolarisation ou de formation individualisé privilégiant le milieu ordinaire. Il définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers de l'élève. Il peut notamment comprendre des adaptations de la scolarité (ex : emploi du temps aménagé) ou des mesures particulières d'accompagnement (ex : suivi par un SESSAD ou attribution d'un Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap AESH).

Il est élaboré, suite à une demande de la famille auprès de la MDPH, par une équipe pluridisciplinaire qui évalue les compétences, les besoins et les mesures mises en œuvre, dans le cadre du parcours de scolarisation ou de formation, en s'appuyant notamment sur les observations de l'équipe de suivi de la scolarisation.

Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) :

L'ESS comprend la famille, l'enseignant référent de secteur et les enseignants qui ont en charge l'élève. Elle facilite la mise en œuvre et assure le suivi du PPS, procède au moins une fois par an, à l'évaluation de ce projet et de sa mise en œuvre. L'équipe propose les aménagements nécessaires à la garantie de la continuité du parcours de scolarisation.

Accompagnement d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), ex-Assistant de Vie Scolaire (AVS) :

Les AESH interviennent auprès d'élèves à l'école, au collège ou au lycée, pour leur permettre de réaliser certains gestes (installation dans la classe, préparation du matériel, déplacements, repas...). Ils participent ainsi à la scolarisation de l'élève, en apportant une aide matérielle et éducative. Ils travaillent en collaboration avec l'enseignant, classe, tout en veillant à l'encourager dans ses progrès en autonomie.

L'intervention d'un AESH se fait sur décision de la MDPH.

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) :

Depuis le 1^{er} septembre 2014, les dispositifs de scolarisation collective sont désormais dénommés « Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire » et on distingue les ULIS-école, les ULIS-collège, les ULIS-lycée. Ces dispositifs répondent aux besoins des enfants et adolescents qui au-delà des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupement. L'orientation en ULIS est proposée par la CDAPH afin que les élèves puissent « poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits ».

La demande d'intervention d'un AESH ou d'orientation en ULIS est à effectuer auprès de la MDPH par le biais d'un formulaire à remplir, disponible auprès de la MDPH (notamment). La MDPH examinera la situation de handicap qui sera présentée à la CDAPH pour décision.

ANNUAIRE DES ULIS PRÉSENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA CCVS

Nom de l'établissement	Contact
A Gamaches ULIS-Ecole	📍 : Ecole Lucien Martel Rue Alfred GUENARD - 80220 Gamaches ☎ : 03 22 30 94 74 ✉ : ce.0800716U@ac-amiens.fr
Au Tréport ULIS-Ecole	📍 : Ecole Élémentaire Publique LEDRE-DELMET-MOREAU 15, rue Suzanne - 76470 Le Tréport ☎ : 02 35 86 27 66
A Gamaches ULIS - Collège	📍 : Collège Louis JOUVET 19, rue Pasteur - 80220 Gamaches ☎ : 03 22 26 11 53 ✉ : ulis.ljouviet@ac-amiens.fr
Au Tréport : ULIS-Collège	📍 : Collège Rachel Salmona 2, Avenue Moulin - B.P. 48 - 76470 Le Tréport ☎ : 02 35 50 56 10

Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) :

Depuis le 05 novembre 2018, une UEEA a été implantée au sein de l'école de Broglie à Dieppe. L'UEEA est un dispositif Education Nationale qui bénéficie d'un appui médicosocial. L'unité peut accueillir jusqu'à 10 enfants ayant des troubles autistiques de 6 à 11 ans. Les UEEA complètent l'offre de scolarisation pour les enfants avec TSA. Ses coordonnées sont :

📍 : SESSAD Henri Wallon
4, rue Saint-Vincent de Paul - 76260 EU
☎ : 02 32 90 03 24
✉ : a.ferey@apajh.asso.fr

Aménagement des examens :

Pour garantir l'égalité des chances entre les candidats, des aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire (tiers temps, en particulier) sont prévus pour les élèves reconnus en situation de handicap. Selon les conditions, ces aménagements peuvent s'appliquer à tout ou partie des épreuves. Le chef d'établissement doit informer, au début de l'année scolaire précédant l'examen, de la possibilité de bénéficier d'aménagement.

La demande (demande unique pour l'ensemble des épreuves) doit être adressée à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).



LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE :

L'orientation professionnelle est une étape clef du parcours d'insertion de la personne en situation de handicap. Qu'il s'agisse d'une orientation initiale, d'un retour à l'emploi antérieur ou d'une reconversion professionnelle, le projet de la personne doit être à la fois compatible avec son handicap et prendre en compte un ensemble de dimensions positives (motivations, aptitudes, diplômes, expériences professionnelles) et contraignantes (indications médicales, situation économique, offres d'emplois...).

Les structures de réinsertion professionnelle nécessitant une orientation par la MDPH sont :

Les Centres de Pré-orientation Professionnelle et les Centres de Rééducation Professionnelle (CRP) :

Les centres de pré-orientation professionnelle proposent des bilans et des accompagnements aux personnes en situation de handicap, en vue de définir le projet professionnel individualisé le plus pertinent.

Les centres de rééducation professionnelle proposent des formations qualifiantes aux personnes en situation de handicap, associées à un suivi médical, psychologique et social. Ce type d'actions favorise les parcours souples et individualisés, pour l'apprentissage optimal d'un métier.

Ils accueillent des personnes reconnues « travailleurs handicapés » et bénéficiant d'une décision d'orientation de la CDAPH. Leur mission générale est de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des publics accueillis en proposant des actions :

- D'orientation professionnelle destinée aux personnes rencontrant des difficultés d'insertion liées à un projet professionnel mal défini ou non adapté à leur situation (6 à 12 semaines),
- D'acquisition des connaissances de base (3 à 6 mois), pour les personnes de faible niveau de qualification pour lesquelles la réalisation du projet passe par une phase de redynamisation et de remise à niveau des connaissances,
- Préparatoires aux formations pour les personnes ayant un projet de formation diplômante ou qualifiante clairement défini (en centre spécialisés ou organismes de droit commun), mais pour lesquelles l'entrée en formation suppose, au préalable, l'acquisition des pré-requis nécessaires,
- De formation qualifiante. Les formations sont personnalisées. Certaines formations peuvent se dérouler à distance.

Un Centre de Rééducation Professionnelle est présent en Seine-Maritime :

A Oissel : CRP Jean L'HERMINIER

📍 : Château des Roches - B.P. 14 - 76350 Oissel

☎ : 02 35 64 70 70

En Hauts-de-France, le CRP le plus proche se trouve à :

A Saint-Omer-en-Chaussée : CRP BTP-RMS Saint-Omer-en-Chaussée

📍 : 51, rue de Belloy - 60860 Saint-Omer-en-Chaussée

☎ : 03 44 84 60 00

L'Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Socioprofessionnelle (UEROS) :

L'UEROS est une structure **spécifiquement dédiée aux personnes cérébrolésées**.

Elle accueille les personnes adultes (18 à 60 ans) en situation de handicap suite à une lésion cérébrale acquise (traumatisme crânien, accident vasculaire cérébral...) orientées par la MDPH.

Avec l'aide de l'équipe de l'UEROS (médecin, ergothérapeute, psychologue / neuropsychologue, chargé d'insertion, formateur, assistant de service social, secrétaire), la personne va étudier ses possibilités de réinsertion sociale et/ou professionnelle en fonction de ses souhaits et de ses capacités cognitives, comportementales et physiques.

Les stagiaires UEROS relèvent du statut de la formation professionnelle et perçoivent une rémunération. Au terme du stage UEROS, les propositions d'orientation vers une réinsertion et de suivi de cette réinsertion sont soumises à validation par la MDPH.

En fonction des capacités de travail de l'adulte en situation de handicap, la MDPH peut statuer sur une orientation vers le milieu de travail protégé (en ESAT) ou semi-protégé (en entreprise adaptée).

Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) :

Les **ESAT** sont des établissements médico-sociaux qui accueillent des personnes ayant une capacité de travail inférieure à un tiers de celles des personnes valides, et qui de ce fait ne peuvent momentanément ou durablement exercer une activité professionnelle en milieu ordinaire. Elles peuvent exercer leur activité à temps plein ou à temps partiel au sein de l'établissement ou à l'extérieur de l'établissement sous forme de mise à disposition en entreprise du milieu ordinaire ou au sein de tout organisme ou collectivité publique (on parle d'ESAT hors les murs).

Les travailleurs handicapés accueillis en ESAT perçoivent une rémunération garantie dont le montant est compris entre 55 % et 110 % du SMIC.

A noter que la plupart des gestionnaires d'ESAT proposent un accueil en hébergement (en foyer d'hébergement), souvent associé à un SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale).

Un ESAT peut développer une activité « hors les murs », qui permet aux usagers d'être accueillis dans des entreprises, collectivités ou associations du milieu ordinaire, dans le cadre de mises à disposition.

Ce service a notamment pour objectifs :

- De faciliter la transition du milieu de travail adapté, vers le milieu de travail ordinaire, en évaluant les capacités socioprofessionnelles en situation réelle,
- De favoriser une mise en situation personnalisée, afin de rechercher le type d'activité qui convient à la personne en fonction de ses compétences, ses capacités, son expérience professionnelle.

Les Entreprises Adaptées (EA) :

Les **EA** (ex-ateliers protégés) sont des unités économiques qui relèvent du marché du travail ordinaire, tout en portant une vocation sociale spécifique : ces structures emploient au moins 80% de travailleurs handicapés.

Elles concernent des personnes qui ne peuvent s'insérer dans le milieu ordinaire, mais qui possèdent une capacité de travail supérieure à celles des travailleurs d'ESAT.

ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS

Nom de l'établissement	Contact
A Bacqueville-en-Caux : E.P.I.F.A.J. E.S.A.T.	📍 : 3, route d'Ablemont - C.S. 80021 - B.P. 21 - 76730 Bacqueville-en-Caux ☎ : 02 35 83 21 10
Au Caule-Sainte-Beuve APTHITUDE E.A.	📍 : 1, Route de la forêt - 76390 Le-Caule-Sainte-Beuve ☎ : 02 32 97 12 24
A Yvetot : E.S.A.T. du C.C.A.S.	📍 : 52, rue Joseph Coddeville - 76190 Yvetot ☎ : 02 35 95 91 50
A Martin-Eglise : Les Ateliers d'Etran (APEI) E.S.A.T. / E.A.	📍 : 1, Grand-Rue des Salines - B.P. 1000 Etran - 76370 Martin-Eglise ☎ : 02 32 90 55 00
A Saumont-la-Poterie : Aide Rurale Pays Bray E.S.A.T.	📍 : 358, Route de Paris - La Brèche - 76440 Saumont-la-Poterie ☎ : 02 32 89 92 89
Au Tréport : ADATP E.S.A.T.	📍 : Rue Pierre Mendès-France - Parc d'Activités Sainte-Croix - 76470 Le Tréport ☎ : 02 35 50 12 50
A Abbeville : « Picardie Ateliers » - ADAPEI 80 E.S.A.T.	📍 : Avenue Robert Schumann - B.P. 70522 - 80143 Abbeville ☎ : 03 22 20 12 20
A Cayeux-sur-Mer E.S.A.T. de l'ACVSC	📍 : 30, rue Florent Triquet - 80410 Cayeux-sur-Mer ☎ : 03 22 41 23 31
A Lanchères E.S.A.T. de la Baie de Somme	📍 : 820, Chemin de Pendé - B.P. 50012 - 80230 Lanchères ☎ : 03 22 60 66 66
A Saint-Quentin-Lamotte E.A. de l'APVB	📍 : 508, rue Lamotte - 80880 Saint Quentin Lamotte ☎ : 03 22 60 66 75
A Woincourt E.S.A.T. du Vimeu	📍 : 32, Rue Pablo Picasso - 80520 Woincourt ☎ : 03 22 61 29 29

Les structures de réinsertion professionnelle ne nécessitant pas une orientation par la MDPH sont :

Service de Santé au Travail :

En entreprise, c'est le médecin du travail qui statue sur l'aptitude du salarié à occuper un poste de travail. En cas d'avis d'inaptitude, qu'elle soit temporaire, permanente, voire à tout poste, il formule des propositions de reclassement qui doivent être prises en compte par l'employeur et il participe à l'adaptation du poste de travail.

En cas d'inaptitude à tout poste, cela signifie qu'il n'y a pas de possibilité de reclassement, ce qui entraîne un licenciement pour inaptitude.

Cap Emploi :

Les Cap Emploi ont pour objet l'accompagnement des personnes handicapées et des employeurs vers et dans l'emploi et visent à favoriser l'inclusion.

L'intervention d'un opérateur unique renforce la proximité, la célérité et la cohérence des interventions auprès des personnes et des employeurs en garantissant une continuité de services et une possibilité de répondre à plusieurs problématiques sur le champ de la relation handicap - travail.

La compensation du handicap et la complémentarité avec les acteurs de droit commun sont les fondements de l'intervention de Cap emploi. La complémentarité se traduit par un lieu d'accueil unique chez Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi. Pour mener efficacement ses missions, Cap emploi s'inscrit dans des actions partenariales fondées sur une connaissance des périmètres d'intervention et champs de compétences des différents acteurs.

Les services proposés aux personnes sont :

1 Appui et accompagnement dans le parcours d'insertion professionnelle : Informer, conseiller et accompagner les demandeurs d'emploi dans la définition du projet professionnel, la formation, la recherche d'emploi, les aides et dispositifs existants. Le Cap emploi est habilité à délivrer le Conseil en évolution professionnelle (CEP).

2 Appui et accompagnement pour le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes handicapées en emploi :

- Informations et conseils sur le cadre juridique et la démarche de maintien dans l'emploi ;
- Analyse de la situation et accompagnement dans la recherche et la construction de solutions adaptées ;
- Mobilisation des aides et prestations techniques, humaines et financières pour la mise en œuvre de la solution de maintien ;
- Suivi durable après le maintien ;
- Dans le cas où le maintien dans l'emploi précédemment occupé n'est pas possible, la personne handicapée, si elle est salariée d'une entreprise privée, bénéficie d'un accompagnement pour sa reconversion professionnelle.

A savoir : Cap emploi propose un service de proximité et individualisé. Chaque personne handicapée est accompagnée par un référent unique tout au long de son parcours.

Les services proposés aux employeurs : Appui et accompagnement à l'intégration de collaborateurs handicapés.

Recrutement :

- Analyse des postes à pourvoir et des profils recherchés ;
- Information sur l'incidence du handicap en situation de travail et, si besoin, mobilisation des moyens pour le compenser ;
- Recherche et présentation de candidats ;
- Mobilisation des aides financières existantes (contrats aidés par l'Etat, aide Agefiph...).

Intégration :

- Suivi de la personne nouvellement embauchée ;
- Information sur les aides et dispositifs existants pour préserver l'emploi du salarié en cas d'aggravation du handicap ou d'évolution du poste de travail.

Les coordonnées de Cap Emploi dans la Seine-Maritime et dans la Somme se trouvent dans l'annuaire ci-dessous :

CAP Handicap,
EMPLOI recrutement
& maintien

Nom de l'établissement et contact

Cap Emploi 76 Antenne de Dieppe

📍 : 2, rue du château d'eau - 76200 Dieppe
☎ : 02 35 84 72 85
✉ : contact.dieppe@capemploirouendieppe.net
Site internet : www.capemploi-76rouen.com

Cap Emploi 80

📍 : Bâtiment CERCIS - Allée de la pépinière
Centre Oasis - DURY - 80044 Amiens Cedex 1
☎ : 03 22 89 00 99
✉ : accueil@capemploi80.com
Site Internet : www.cap-emploi80.com



LES AIDES FINANCIÈRES :

Aides financières diverses :

Des aides financières, telle que la Prestation de Compensation Handicap (PCH) attribuée par les Conseils Départementaux, existent et peuvent être mobilisées, sous conditions, pour couvrir en partie les dépenses de toute nature pour les personnes ayant besoin d'aides pour accomplir des actes essentiels de la vie ou si leur état nécessite une surveillance régulière.

Pour plus de renseignements et/ou demande d'aide par le biais du formulaire afférent, contactez votre M.D.P.H. ou le C.C.A.S. de votre commune (le cas échéant).



Aides relatives au logement :

En fonction du niveau de mobilité des personnes et de leur capacité à se lever/se déplacer, des aménagements peuvent être réalisés, en vue de rendre les personnes autonomes et en toute sécurité.
Ex. : adaptation de la salle de bains (douche à l'italienne...), des toilettes, de la cuisine..., accessibilité de l'environnement intérieur et extérieur (adaptation des portes et des cloisons, construction de rampe d'accès...).

Pour évaluer les besoins de la personne et identifier les possibilités d'aménagement du logement et/ou de matériel adapté, différents services peuvent intervenir :

- Les Services de Soins de suite et de Réadaptation spécialisés ;
- Les SAMSAH et SAVS sur décision de la MDPH ;
- Les ergothérapeutes de la MDPH.

Des aides existent pour financer les travaux liés à l'accessibilité et/ou à l'adaptation du logement. Pour obtenir plus de renseignements, contactez votre MDPH ou reportez-vous aux pages 14-15 du présent guide présentant les aides à l'adaptation et à l'amélioration de votre logement dans la thématique « Accès aux Droits ».



POUR ALLER PLUS LOIN SUR L'AXE HANDICAP :



➔ **GUIDE MÉDICO-SOCIAL ANAP (guide national de présentation des Etablissements et Services Médico-Sociaux(ESMS)) :**
<https://www.anap.fr/ressources/publications/detail/actualites/le-secteur-medico-social-comprendre-pour-agir-mieux/>



➔ **SITE INTERNET DE L'ARS publiant notamment les cartographies des ESMS PH :**
<https://www.normandie.ars.sante.fr/structures-pour-personnes-handicapees>

6

Vie Affective et Sexuelle

Quelques lieux ressources



LES CENTRES DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF) :

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) :

C'est un lieu ouvert à chacun, seul ou à plusieurs, quel que soit son âge, son sexe et sa situation familiale. Médecins, conseillères conjugales, sages-femmes, infirmières y sont à votre écoute gratuitement et confidentiellement pour répondre à vos questions sur les moyens de contraception (pilule, préservatif, stérilet...), la sexualité, le dépistage des IST, la prévention de l'IVG, la grossesse non désirée, le contexte familial :

- Comment obtenir une contraception et le suivi médical qui l'accompagne ?
- Comment prendre la contraception d'urgence en cas d'oubli, d'accident ?
- Comment prévenir et traiter les infections sexuellement transmissibles (IST) ?
- Comment orienter et aider la femme qui demande une interruption volontaire de grossesse (IVG) ?

Les CPEF peuvent délivrer gratuitement les contraceptifs aux mineurs et aux personnes ne bénéficiant pas d'un régime de base d'assurance maladie.

Un CPEF est présent sur le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

📍 : Centre Médico-Social - 1 rue de Clèves - 76260 EU
☎ : 02 35 50 25 05

Dans la Somme, le CPEF le plus proche est à Friville-Escarbotin :

📍 : 1 bis, rue Frédéric CHOPIN - 80130 Friville-Escarbotin
☎ : 03 60 03 42 00

Il est ouvert tous les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois de 9h00 à 11h00, sans rendez-vous.

Les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)

Il assure diverses missions en santé sexuelle : prévention, éducation à la santé, dépistage, diagnostic, traitement, vaccination, lutte contre les IST (VIH notamment), accompagnement vers d'autres soins...

Il s'adresse à toute personne, majeure ou mineure, qui souhaite une information ou un dépistage.

L'accompagnement (consultations, prélèvements, analyses et traitements) est gratuit, confidentiel et anonyme.

Un CeGIDD est présent à Dieppe et peut vous accueillir sur rendez-vous pris sur doctolib.fr ou par téléphone au 02 32 90 97 91 (secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).



Les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) :

Leurs missions sont principalement de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, au quotidien, l'ensemble du personnel du CIDFF accueille, écoute, informe, oriente et accompagne le public dans les domaines de l'accès aux droits, de la lutte contre les différentes formes de violences, de l'accompagnement à l'emploi, à la formation professionnelle et à la création d'entreprise, de la prévention santé et vie relationnelle.

CIDFF de Seine-Maritime :

☎ : **02 35 63 99 99**

(Du lundi au vendredi de 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h30)

Permanences à Eu, en mairie, le 1er mercredi du mois de 9h00 - 12 h00.

CIDFF de la Somme :

☎ : **03 22 22 01 94**

(Du lundi au vendredi de 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30)

Permanences à Abbeville, 6 rue chevalier de la barre, du lundi au vendredi de 8h30-12h30 et 13h30-17h30.

AUTRES INFORMATIONS UTILES :

L'Assurance Maladie

LA CONTRACEPTION GRATUITE ET PROTÉGÉE PAR LE SECRET POUR LES MINEURES*

LA CONSULTATION pour choisir une contraception adaptée
Chez un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme en libéral, en centre de santé ou dans un centre de planification et d'éducation familiale.

Une consultation par an et une consultation de suivi la première année d'accès à la contraception sont **gratuites et protégées par le secret**.
Attention : les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge.

LES EXAMENS DE BIOLOGIE MÉDICALE si cela est nécessaire
Dans un laboratoire de biologie médicale.

Une fois par an les examens de biologie médicale prescrits en vue d'une contraception sont **gratuits et protégés par le secret**.

LA DÉLIVRANCE DE LA CONTRACEPTION
En pharmacie.

Les contraceptifs sont **gratuits** s'ils sont remboursés par l'assurance maladie et **leur délivrance est protégée par le secret**.

* Assurées mineures d'au moins 15 ans, jusqu'à la veille du 19^e anniversaire.

Contacts utiles

Fil Santé Jeunes : **0 800 235 236**
(anonyme et gratuit)

Sida Info Service : **0 800 840 800**
(anonyme et gratuit)

Sexualités - Contraception - IVG : **0 800 08 11 11**
(anonyme et gratuit)

.....

Pour en savoir plus, sur le Net :
www.choisirsacontraception.fr

La contraception d'urgence

L'Assurance Maladie **Cespharm**
PRÉVENTION ET PHARMACIE POUR LA SANTÉ

IST, VIH, LEVEZ LE DOUTE!

prévention
dépistage
symptômes
traitements

PAR TÉLÉPHONE

PAR LIVECHAT

PAR E-MAIL

Nous répondons
à vos questions.

24/7



IST : Infections Sexuellement Transmissibles. VIH : Virus de l'Immunodéficience humaine

 **Sida Info Service.org**
0 800 840 800
Appel confidentiel, anonyme et gratuit

0 800 840 800

Service & appel
gratuits

www.sida-info-service.org

HÉPATITES

prévention, dépistage,
vaccination, traitements...

S'INFORMER C'EST DÉJÀ AGIR!



Hépatites Info Service
0 800 845 800
www.hepatites-info-service.org

0 800 845 800

Service & appel
gratuits

7 jours sur 7, de 8h à 23h par téléphone, e-mail, tchat

information

CORONAVIRUS COVID-19

COVID-19 ET CONTINUITÉ DES SOINS :

Même pendant l'épidémie
de la Covid-19, il est indispensable
de rester attentif à sa santé,
de continuer à se faire soigner,
à prendre ses traitements
et à participer aux campagnes
de dépistage organisé des cancers.